



Mouvement Mondial des Mères

Make
Mothers
Matter

MAKE MOTHERS MATTER

*« La mère est le premier artisan de l'histoire humaine.
Elle influence fondamentalement la vie familiale,
économique, sociale et civique.*

*La mère exerce avec le père, au sein de la famille,
une action éducative décisive.*

*Partout dans le monde, il est indispensable de promouvoir
la mission de la mère et d'en assurer la reconnaissance par
l'opinion publique à travers les lois et les institutions. »*

“Entendre et faire entendre les voix des mères”

Paris, 1947

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



La mission de MMM est de promouvoir l'importance du rôle des mères pour le développement économique, social et culturel des sociétés. Bien qu'elles soient souvent confrontées à des difficultés importantes, MMM affirme que les mères font partie de la solution à bien des problèmes quand elles sont considérées comme parties prenantes, soutenues, informées, motivées à agir.

2015 a été une année durant laquelle nous avons réfléchi à la mise en œuvre de cette mission. Trois grands axes ont été dégagés : **entendre la voix des mères (fédérer), faire entendre la voix des mères (communiquer), renforcer les équipes**. Nous travaillons sur ces trois points indispensables à notre action.

1. Entendre les voix des mères permet à MMM de parler en leur nom. A cette fin, MMM fédère chaque année un plus grand nombre de mères et d'associations de terrain à travers le monde, avec lesquelles nous cherchons à travailler en étroite collaboration. Les ateliers d'échanges entre mères et les associations devenues membres en 2015, sont présentés dans ce rapport.

2. Faire entendre les voix des mères, c'est communiquer.

Communiquer à propos des mères et avec les mères, par tous les moyens à notre et à leur disposition. Communiquer par l'advocacy auprès des institutions internationales - ONU et Union européenne - auprès des décideurs, auprès des gouvernements nationaux. Compte tenu de l'implication des mères dans tant de domaines, ce travail d'advocacy est sans limite. Nous devons donc sans cesse cadrer notre domaine d'intervention et coordonner nos actions pour avoir un impact. C'est pourquoi, comme vous le verrez dans ce rapport, nos interventions sont centrées sur trois sujets : **l'économie, la santé et la paix**.

3. Renforcer nos équipes est la condition nécessaire pour mener à bien notre mission : nos moyens humains et financiers actuels sont trop limités : à une exception près, les membres des équipes MMM sont tous bénévoles. L'investissement personnel, la disponibilité et la qualité du travail fourni par nos bénévoles sont remarquables, mais nous devons, pour assurer la continuité de notre action, **recruter de nouvelles compétences et rajeunir nos équipes**. Cela nécessite de **trouver des financements** car, compte tenu de l'évolution de la société, nous devons rapidement pouvoir compter sur quelques postes clés rémunérés.

En 2017, MMM fêtera ses 70 ans ! Dans cette perspective, nous allons nous baser sur le travail de fond de cette année 2015 pour arriver en 2016 à des résultats dans les domaines cités et faire de 2017 un nouveau départ.

Merci à tous ceux et celles qui donnent leur temps et leurs compétences à MMM, merci à tous ceux qui nous soutiennent, un remerciement spécial à Françoise Ernst, graphiste, qui a mis en pages plusieurs projets MMM durant cette année, dont ce rapport d'activités.

Anne-Claire de Liedekerke

Make Mothers Matter

Make Mothers Matter (MMM) est une ONG internationale créée en 1947 à l'UNESCO, dont la mission est d'entendre et faire entendre les voix des mères du monde, de faire valoir et de soutenir leur rôle essentiel pour le développement social, économique et culturel. Malgré les diversités de leurs situations, de leurs conditions de vie et de cultures, les mères du monde ont beaucoup en commun, c'est la force de MMM.

MMM est une organisation apolitique et non confessionnelle, et fédère une quarantaine d'organisations qui agissent sur le terrain dans une trentaine de pays à travers le monde. MMM est actuellement dans un processus d'élargissement de son réseau de membres.

Avec des représentants permanents auprès des institutions de l'**UNION EUROPÉENNE**, auprès de l'**ONU** à New York, à Genève et à Vienne, ainsi qu'à l'**UNESCO** à Paris, MMM s'applique, à travers son travail d'advocacy, à faire entendre les préoccupations des mères sur un plan international.

MMM prône l'éducation et l'autonomisation des femmes, la promotion du rôle éducatif de la mère, la défense des mères et des droits et intérêts supérieurs des enfants, la reconnaissance du travail familial non rémunéré, la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, la santé maternelle et infantile, et la lutte contre la pauvreté.

MMM EST UNE DES PREMIÈRES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACCRÉDITÉE AUPRÈS DE L'ONU EN 1949.

L'ADVOCACY est le travail qui permet d'influencer les politiques et les actions aux niveaux local, national et international afin de réaliser des changements positifs dans la vie des mères. Défendre les intérêts des mères passe par la recherche, l'analyse des politiques et des bonnes pratiques, la communication et les campagnes publiques.

A travers son travail d'advocacy, MMM fait valoir l'universalité et l'importance du rôle économique et social des mères de famille, et la nécessité de reconnaître et de soutenir ce rôle en obtenant pour elles des mesures concrètes de soutien.

LA MISSION DES REPRÉSENTATIONS INTERNATIONALES DE MMM

En collaboration avec ses associations membres, MMM agit dans le but d'influencer les politiques pour apporter des changements concrets et positifs dans la vie des mères, convaincu que de tels changements auront des effets bénéfiques sur leurs enfants, leur famille et plus largement sur la société.

Comme l'indique joliment le dicton chinois, « les femmes représentent la moitié du ciel » ; si l'on estime qu'environ 80% d'entre elles sont mères, on peut considérer que tous les sujets abordés aux Nations Unies, à l'UNESCO et à l'Union européenne touchent les mères ! Ne pouvant néanmoins pas suivre et contribuer à tous les débats, MMM a choisi ces dernières années trois axes principaux, particulièrement pertinents pour les mères :



- **Les mères et l'économie** : MMM s'intéresse en priorité à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, au travail familial non rémunéré des mères, à la féminisation de la pauvreté qui en résulte souvent, et aux discriminations auxquelles les mères doivent faire face dans la vie économique. De plus, ces problématiques sont exacerbées dans les pays en développement où les infrastructures et services publics font souvent défaut.

- **La santé maternelle et infantile** comprend aussi bien la mortalité et la morbidité maternelles que l'alimentation des mères et des enfants, le stress et la fatigue générés par une mauvaise conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle ou par le poids des tâches non rémunérées aggravé par le manque d'infrastructures et de services publics dans les pays en développement.

- **Les mères éducatrices et actrices de paix** : ces rôles essentiels de la mère sont conditionnés par un environnement exempt de violence, notamment par l'absence de violence à l'égard des femmes et des enfants, quelle qu'en soit la forme : violence domestique, mariage précoce ou forcé, inégalité des droits...

Recommandations concrètes proposées par MMM pour améliorer la situation économique et sociale des mères et de leur famille

- Reconnaissance du travail familial non rémunéré en tant que catégorie particulière de travail donnant accès à des droits politiques et sociaux : sécurité sociale, pensions de retraite, éducation et formation, etc.
- Partage des responsabilités familiales et du travail non rémunéré entre hommes et femmes
- Enquêtes « temps » mesurant régulièrement l'importance du travail familial non rémunéré et son apport à l'économie
- Développement et accessibilité des infrastructures et services publics, notamment les infrastructures et services de distribution d'eau et d'énergie, les transports, les services de santé et de gardes d'enfants, particulièrement dans les régions rurales
- Promotion de la flexibilité au travail
- Approche basée sur le cycle de vie pour faciliter le retour dans le monde du travail après une interruption
- Validation des compétences acquises par le travail familial non rémunéré.



Fonctionnement démocratique et transparent de MMM

MMM réunit ses instances dirigeantes très régulièrement, soit en réunion physique 1 à 2 fois par an, soit en réunion Skype. Les responsables MMM n'hésitent pas à recueillir l'avis du Conseil d'Administration et/ou du Bureau chaque fois qu'ils le jugent utile, notamment par courriel. Au cours de l'année 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois (dont 2 fois physiquement), le Bureau s'est réuni une dizaine de fois.

Il n'y a pas eu d'élections en 2015.

MAKE MOTHERS MATTER
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2016

BUREAU

Présidente : **Anne-Claire de Liedekerke** (Belgique)
Vice-présidentes : **Jill Donnelly** (Royaume Uni)
Nectar Nasr (Liban)

Secrétaire générale : **Marie-Liesse Mandula** (France)
Secrétaire générale adjointe : **Florence Rentler** (France)
Trésorière : **Françoise Blin** (France)
Valérie Bichelmeier, présidente Délégation MMM à l'ONU (Suisse)
Marie-Laure des Brosses, présidente MMM France

AUTRES MEMBRES DU CA

Aliette Abraham, présidente Otitsara, (Madagascar)
Carmen Quintanilla, présidente AFAMMER (Espagne)
Gabrielle de Milleville, représentante MMM à l'Unesco (France)
Laetitia Wolkonsky, représentante Délégation Europe (Belgique)
Latifa Mayou, présidente Mouvement Camerounais des Mères (Cameroun)
Laurence Vanden Abeele, présidente MMM Belgium, en remplacement de Patricia Heymans
Nicole Deigna, présidente ONG Repères (Côte d'Ivoire)
Sophie Pelissier du Rausas, présidente Enfance sans Drogue (France)
Wafia Lantry, Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance (Maroc)

Les grandes priorités pour le développement de MMM dans les années à venir sont :

- Le renforcement du réseau MMM de membres et de partenaires nationaux et internationaux
- Le développement de la communication
- La recherche de sources de financement pour le renforcement des équipes.

Le Secrétariat Général International (SGI) : un travail pivot pour MMM

4 personnes assurent à Paris le Secrétariat Général de MMM. C'est l'instance opérationnelle de MMM qui a pour rôle d'assurer la gestion permanente de l'association.

Le SGI assure notamment :

- L'organisation et la préparation des réunions statutaires de MMM
- Le pilotage et l'animation du réseau des membres de MMM
- La coordination de la communication interne et externe de MMM
- Les démarches permettant la représentation de MMM dans les institutions et organisations internationales
- L'appui aux associations membres pour la réalisation des objectifs fixés par le CA
- La gestion et l'animation du site MMM
- L'édition, la promotion et la diffusion des produits et publications de l'association.



Délégation ONU de MMM

A l'ONU, les Etats s'engagent pour la paix et la sécurité, le développement et le progrès social, l'amélioration des conditions de vie et le respect des droits de l'homme. La Délégation ONU de MMM cherche à faire reconnaître et soutenir la participation des mères à cette mission.

Le statut consultatif général est le plus haut niveau de statut consultatif à l'ONU et s'applique aux ONG internationales dont les intérêts couvrent la majorité de l'agenda du conseil économique et social (ECOSOC). Ces organisations peuvent prendre la parole devant les délégués, diffuser des communiqués comportant jusqu'à 2000 mots et ajouter des points à l'agenda. Elles doivent fournir un rapport quadriennal exposant les grandes lignes de leur contribution aux Nations Unies.

4360 ONG sont actuellement enregistrées avec le statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

Parmi celles-ci, MMM est l'une des 144 ONG à bénéficier du statut consultatif général.



« Les mères jouent un rôle essentiel dans la famille, qui est un puissant facteur de cohésion et d'intégration sociales. Les liens qui les unissent à leurs enfants sont indispensables au développement harmonieux de ces derniers »

BAN Ki-Moon ;
SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ONU.



© UN Photo / Olivier Chassot

Le travail familial non rémunéré au cœur du travail d'advocacy de la délégation ONU de MMM

Le **travail familial non rémunéré** (« unpaid family care work » en anglais) répond aux besoins de soins matériels, éducatifs et émotionnels d'autres personnes au sein de la famille, notamment des enfants, mais aussi des personnes handicapées, malades ou âgées. Globalement, ce travail, indispensable pour le bien-être des individus et des communautés, est effectué aux 2/3 par les femmes, notamment par les mères. La **pauvreté en temps** qui en résulte empêche les femmes de participer pleinement à la vie économique, en particulier dans les pays en développement où elles doivent également faire face au manque d'infrastructures et de services publics (eau, énergie, transports, services de santé, garderies, etc.). Manquant de temps pour s'engager dans des activités lucratives, les femmes restent enfermées dans des positions subalternes et souffrent de façon disproportionnée de la pauvreté.

« L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EST UNE ILLUSION SI L'ON IGNORE LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ DANS LES FOYERS »

Magdalena Sepúlveda,
Rapporteur Spécial
des Nations Unies sur
l'extrême pauvreté et les
droits de l'Homme, Journée
Internationale de la
Femme, 8 mars 2014

Dans son travail d'advocacy, MMM appelle les Etats à **reconnaitre** la valeur de ce travail essentiel, notamment par son évaluation monétaire et sa comptabilisation dans les comptes satellites du PIB, mais également par l'accès à certains droits sociaux dont bénéficient les travailleurs salariés (tels que l'accès à la sécurité sociale, à la formation et aux pensions de retraite). MMM plaide également pour la mise en place de **politiques de réduction et de redistribution de ce travail non rémunéré**, incluant notamment le développement d'infrastructures et de services publics, ainsi que des mesures de conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle, favorisant également une plus grande implication des pères.

PARTICIPATION DE MMM AU TRAVAIL DE L'ONU EN 2015

2015 a été une année importante aux Nations Unies, avec le 70^e anniversaire de l'organisation, la conclusion des Objectifs du Millénaire de Développement (OMD), et surtout l'adoption d'un ambitieux programme de développement durable, l'**agenda 2030**, qui s'articule autour de **17 Objectifs de Développement durable (ODD)**.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ODD : des objectifs globalement pertinents pour les mères à commencer par l'objectif 5, dédié à l'égalité homme/femme et à l'autonomisation des femmes. A noter : cet objectif intègre un indicateur à propos du travail familial non rémunéré ce qui devrait lui donner enfin la visibilité qu'il mérite.

« 5.4 : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national »

En lien avec les problématiques exprimées par ses associations membres, le calendrier et les thématiques des conférences onusiennes, la délégation ONU de MMM a poursuivi en 2015 son travail d'advocacy sur ses thèmes prioritaires que sont les mères et l'économie, la santé maternelle et infantile, et les mères éducatrices et actrices pour la paix.

A New York, Genève et Vienne, MMM est membre de différents comités d'ONG, qui sont autant de plateformes stratégiques pour les ONG engagées auprès des Nations Unies dans leurs actions d'« Advocacy ». Les représentantes de MMM sont notamment actives dans les comités ONG de la Condition de la Femme (New York et Genève), dans les comités ONG de la Famille (New York et Vienne), dans le comité ONG sur le vieillissement (Genève) et dans le Comité ONG du Développement Social (New York). A Genève, MMM est également membre de Child Rights Connect, un réseau d'ONG travaillant à la promotion des droits de l'enfant.



▷ A New York

Sabine de la Villemarqué
et Sabine Huet

La Commission du Développement Social de l'ONU (en anglais **Commission on Social Development – CsocD**) a été établie par l'**ECOSOC** en 1946. Depuis, la Commission est principalement en charge du suivi des engagements du Sommet Mondial du Développement Social qui s'est tenu à Copenhague en 1995.

La Commission se réunit une fois l'an à New York, ordinairement en février, où elle reprend certains thèmes centraux du développement social dans le cadre du suivi du Sommet de Copenhague. En 2015, le thème principal a été «repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain»

Commission du Développement Social (CsocD)

La **déclaration écrite** de MMM rappelle la contribution essentielle du travail familial non rémunéré au développement économique et social, et au bien-être des individus, des familles et des sociétés. Le renforcement du développement social doit permettre de répondre au défi de la reconnaissance de ce travail invisible, et inclure la formulation de **politiques qui permettent aux mères de rester ou de retourner sur le marché du travail, sans être pénalisées par leurs responsabilités familiales et leur travail non rémunéré au foyer.**

Commission de la Condition de la Femme (CSW)

En 2015, la CSW a été consacrée à l'**examen au niveau global de la mise en œuvre des engagements pris par les Etats lors de la 4e conférence mondiale des femmes de 1995 à Beijing (« Beijing+20 »)**. Cette session a ainsi conclu le processus d'examen « Beijing+20 » lancé en 2014 dans les cinq commissions régionales de l'ONU. A Genève, MMM avait été très impliqué dans l'organisation du Forum des ONG qui avait précédé la réunion de la Commission Economique Européenne de l'ONU pour cet examen régional. Au nom du Comité ONG de la condition de la femme de Genève, organisateur de ce Forum, Valérie Bichelmeier en a brièvement présenté les résultats lors d'une session plénière de la CSW.

Dans sa **déclaration écrite** MMM propose, à l'attention des gouvernements et autres parties prenantes, une liste de recommandations concrètes dans le domaine critique « les femmes et l'économie ».

Créée par l'**ECOSOC** en 1946, la **Commission de la Condition de la Femme** de l'ONU (en anglais, **Commission on the Status of Women - CSW**) est le principal organe d'élaboration des politiques pour la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'avancement de la condition féminine. Assistée par ONU Femmes, l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, elle se réunit une fois par an, normalement début mars, à New York autour d'un thème prioritaire. Ainsi en 2014, ce thème prioritaire portait sur « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour les femmes et les filles ». Les sessions de cette Commission sont suivies par des milliers de représentants d'ONG féminines, ce qui en fait un rendez-vous incontournable pour toutes les organisations travaillant dans le domaine du Droit des femmes.



L'équipe MMM à New York pour la 59^e session de la Commission de la Condition de la Femme

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par 189 Etats membres de l'ONU à l'issue de la 4e Conférence Mondiale des Femmes de 1995 à Beijing, ont marqué une avancée sans précédent pour les droits des femmes. Ce programme d'action reste encore aujourd'hui un cadre de référence historique qui couvre **12 domaines critiques** :

- Les femmes et la pauvreté
- L'éducation et la formation des femmes
- Les femmes et la santé
- La violence à l'égard des femmes
- Les femmes et les conflits armés
- Les femmes et l'économie
- Les femmes et la prise de décisions
- Les mécanismes institutionnels
- Les droits fondamentaux de la femme
- Les femmes et les médias
- Les femmes et l'environnement
- La petite fille

« Il convient de reconnaître l'importance sociale de la maternité et le rôle des parents dans la famille et dans l'éducation des enfants. Elever des enfants exige un partage des responsabilités entre les parents, femmes et hommes, et la société dans son ensemble. La maternité, la tâche des parents et le rôle des femmes en matière de procréation ne doivent pas être une source de discrimination ni limiter la pleine participation des femmes dans la société.

Il convient aussi de reconnaître le rôle important que les femmes jouent souvent dans de nombreux pays en s'occupant d'autres membres de leur famille. »

Programme d'action de Beijing, paragraphe 29 du chapitre II

« Nous voulons aborder le sujet des femmes et de l'économie : partout dans le monde, des millions de femmes vont chercher l'eau ou du bois, font la cuisine et le ménage, s'occupent de leur enfants ainsi que de personnes âgées ou malades. Ce travail n'est pas reconnu en tant que tel, alors qu'il est un support indispensable à l'économie ; il n'est pas comptabilisé et n'apporte aux femmes ni revenu, ni aucune autre forme de reconnaissance. »

Anne-Claire de Liedekerke,
Présidente de MMM dans son introduction au Panel

MMM a également organisé en parallèle de la CSW **un panel sur la conciliation travail – vie de famille, élément clé de l'autonomisation économique des femmes**, où sont intervenus Philippe Biswas, fondateur et directeur de Rural Reconstruction Foundation (RRF), association membre de MMM au Bangladesh, et Margunn Bjørnhold, sociologue norvégienne spécialiste des questions de genre dans les domaines économique et social. Anne-Claire de Liedekerke, Présidente de MMM, y a également mis en avant des exemples de bonnes pratiques en matière de conciliation dans différents pays du monde où sont présentes des associations membres de MMM.



Examen ministériel annuel de l'ECOSOC

Dans une **déclaration écrite**, MMM a souligné que la transition des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à ceux du Développement Durable (ODD) nécessite une profonde remise en cause de notre modèle économique actuel basé sur une croissance éternelle du PIB, trop souvent au détriment du bien-être des personnes et de l'environnement. Les politiques économiques devraient aussi s'appuyer sur des indicateurs socio-économiques mesurant ce bien-être. Le travail de soin des personnes et pour l'environnement en serait mieux reconnu et soutenu.

L'Examen ministériel fait partie de la session annuelle du Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC) qui se tient en juillet alternativement à New York et à Genève. Il a pour objectif « d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement qui ont été convenus au niveau international, à l'issue des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ». Il consiste en un examen thématique annuel suivi de plusieurs exposés que certains pays présentent sur la base du volontariat. En 2015, ce thème était « comment assurer la transition des Objectifs du Millénaire pour le Développement à ceux du Développement Durable »

▷ À Genève

Valérie Bichelmeier

Conseil des droits de l'homme

Les activités de MMM à Genève tournent en grande partie autour du **Conseil des Droits de l'Homme**, qui s'y réunit en 3 sessions de plusieurs semaines par an. Comme à New York, MMM y intervient dans les débats avec des déclarations écrites et orales.

En 2015 :

- A l'occasion de la publication du rapport annuel du rapporteur spécial sur le **droit à l'eau potable et à l'assainissement**, MMM a mis en exergue le lien qui existe entre le droit à l'eau et le travail familial non rémunéré des femmes, et a souligné l'importance de la réalisation de ce droit pour la **santé et l'autonomisation économique des femmes**. D'après le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les femmes d'Afrique subsaharienne passent environ 40 milliards d'heures par an à approvisionner leur famille en eau, soit l'équivalent du temps total travaillé par la population active en France ! Dans les zones rurales, on estime que les femmes africaines marchent quotidiennement 6 km en moyenne pour aller chercher de l'eau. Ce sont autant de temps et d'énergie qu'elles ne peuvent pas consacrer à des activités rémunératrices, une situation qui les maintient dans une situation de pauvreté et de dépendance économique.
- MMM a participé à la 1ère session du **groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales (STN), les autres entreprises et les droits de l'homme**. Ce groupe de travail, établi en 2014 sous l'égide du Conseil, vise à élaborer un instrument juridiquement contraignant pour réglementer les activités des STN et autres entreprises, dans le cadre du droit international des droits de l'homme. MMM a souligné la nécessité d'y inclure des obligations pour les entreprises concernant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, la non-discrimination à l'égard des mères, et plus généralement la protection des personnes ayant des responsabilités familiales (enfants, personnes âgées, handicapées ou malades).



Créé en 2006 par l'Assemblée Générale de l'ONU, **LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME** a pour objectif principal d'aborder des situations de violations de droits de l'homme et d'émettre des recommandations à leur encontre.

Il comprend notamment le mécanisme d'**Examen Périodique Universel** (EPU) qui permet d'évaluer les situations de droits de l'homme dans chacun des 193 Etats membres de l'ONU, ainsi que le mécanisme des **Procédures Spéciales** qui s'occupent de la situation spécifique d'un pays (14 actuellement) ou de questions thématiques dans toutes les régions du monde (38 actuellement) par exemple, l'extrême pauvreté, le droit à l'eau, les discriminations à l'égard des femmes, le droit à l'alimentation, etc.



© UN Photo / Jean-Marc Ferré

L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme du Conseil des Droits de l'Homme ayant pour objectif l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme dans chacun des 193 Etats membres des Nations Unies.

Il s'agit d'un processus d'examen de la situation d'un pays en termes de Droits de l'Homme, basé sur la coopération et mené par les Etats. Il fournit aussi à l'Etat concerné

l'opportunité de présenter les mesures qu'il a prises pour améliorer cette situation et remplir ses obligations en la matière. Chaque

Etat a le droit de formuler à l'encontre des autres des recommandations, c'est à dire des propositions d'amélioration de leur situation respective en matière de droits humains. La situation des 193 Etats membres de l'ONU est ainsi examinée en un cycle qui dure 4 années ½. Créé en 2007, l'EPU en est actuellement à son 2^e cycle.

- Lors de la présentation du rapport annuel du rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté, consacré à l'**accroissement des inégalités**, MMM a plaidé pour l'intégration d'une **perspective genre** pour l'élaboration de politiques visant à réduire ces inégalités. En effet, la réduction des inégalités économiques passe aussi par la prise en compte des **discriminations et inégalités économiques et sociales entre les hommes et les femmes**. La mise en œuvre de l'égalité salariale, l'accès égal aux ressources et au marché du travail, la réduction et la redistribution du travail familial non rémunéré, en sont les enjeux principaux.
- Comme en 2014, MMM a poursuivi son engagement en faveur d'un **Droit à la Paix**, en cosignant plusieurs déclarations d'autres ONG sur les orientations du groupe de travail sur l'élaboration d'une déclaration sur ce qui pourrait devenir un nouveau Droit Humain. Etabli en 2012 sous l'égide du Conseil, ce groupe est chargé de rédiger une déclaration sur le droit à la Paix. MMM défend l'idée que **la Paix s'apprend dès l'enfance au sein des familles et que les mères ont un rôle majeur d'éducatrices pour la prévention de la violence et la résolution pacifique des conflits**.
- En concertation avec MMM Liban, MMM a saisi l'occasion de l'**Examen Périodique Universel du Liban** pour dénoncer sa loi sur la nationalité, qui ne permet pas aux mères libanaises mariées à des étrangers de **transmettre leur nationalité** à leurs enfants. Cette loi discriminatoire non seulement viole la charte des Nations-Unies et la constitution libanaise, mais elle a des conséquences négatives importantes pour les enfants concernés qui deviennent des étrangers dans leur propre pays, et ont de ce fait un accès limité à l'éducation, à la santé, au marché du travail, etc.

Place des Nations



Autres évènements

MMM a contribué à l'élaboration d'une observation générale sur l'article 7 du **Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels**, en demandant un traitement particulier pour le travail familial non rémunéré. MMM s'est appuyé sur une résolution adoptée en octobre 2013 par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail qui élargit le cadre des statistiques du « travail » pour y inclure le travail de soins non rémunéré, ce qui est un pas important vers la reconnaissance de ce type de travail.

Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels est un traité international élaboré par les Nations-Unies en 1966 et ratifié à ce jour par 165 pays. Il complète le pacte International relatif aux droits civils et politiques, en définissant les droits économiques, sociaux et culturels de chaque être humain, tels que le droit au travail, le droit à la sécurité sociale, le droit à l'éducation, etc. L'article 7 de ce pacte porte sur la notion de « **conditions de travail justes et favorables** ».

Invité au **7e Forum des ONG sur les droits économiques, sociaux et culturels des femmes**, organisé par OCAPROCE International (Organisation pour la Communication en Afrique et de Promotion de la Coopération Economique), MMM est intervenu dans la session consacrée à l'autonomisation économique des femmes. Sa présentation a dénoncé le problème de **la pénalité due à la maternité (« motherhood penalty »)** dont souffrent les mères dans le monde du travail : discrimination à l'embauche, pénalité salariale, discrimination à la promotion professionnelle, etc. Au moment de la retraite, cette accumulation de discriminations aboutit à un écart de pension de retraite entre les hommes et les femmes significatif, qui atteint plus de 40% dans certains pays européens.



▷ À Vienne

Irina Palfy



A Vienne, MMM contribue régulièrement au bulletin trimestriel du Comité ONG de la Famille et Irina Palfy sa représentante, y est un relais efficace des actions et des positions de MMM.

Au Forum International organisé à l'ONU Vienne pour célébrer le 30e anniversaire du comité ONG de la Famille, la présentation de MMM a souligné **l'importance du temps dans la vie des familles**, et a appelé les politiques à mieux le prendre en compte.



Irina Palfy intervenant au nom de MMM au Forum International du 30^e anniversaire du comité ONG de la Famille, Vienne

PERSPECTIVES 2016 DE LA DÉLÉGATION ONU DE MMM

A l'ONU, le travail autour de l'agenda 2030 se poursuit, en particulier autour des 159 indicateurs retenus pour l'ensemble des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), qui doivent encore être finalisés. De même, les mécanismes d'examen et de mesure des progrès réalisés restent encore à être définis.

Les problématiques se rapportant au domaine des femmes et l'économie ou plutôt des **mères et de l'économie** restent au cœur du travail de la délégation ONU. En plus du travail familial non rémunéré, la délégation prévoit d'approfondir le sujet des discriminations et pénalités liées à la maternité dont souffrent les mères dans le monde du travail. Il convient de passer de généralités à des recommandations concrètes de politiques et de bonnes pratiques qui permettront d'améliorer la situation des mères dans le monde, de faciliter la conciliation de leur vie familiale et professionnelle, et de valoriser leurs contributions à la vie familiale, sociale et économique des sociétés.

Enfin, MMM suit régulièrement les travaux d'autres entités onusiennes basées à Genève, notamment de l'**Organisation Internationale du Travail - OIT**, qui a récemment mis en avant les discriminations dont souffrent les mères dans le milieu du travail, mais également de l'**Organisation Mondiale de la Santé - OMS** (Santé maternelle et de l'enfant, nutrition, prévention de l'obésité et des maladies non transmissible, etc.). MMM cherche à renforcer ses relations avec ces 2 entités, particulièrement pertinentes par rapport à ses priorités thématiques.

Représentation MMM à l'UNESCO

Gabrielle de Milleville
et Pauline Ambrogi



MMM est né à
l'UNESCO !

En 1947, l'UFCS (Union Féminine Civique et Sociale) organise un congrès international à l'UNESCO sur le thème « La mère, ouvrière du progrès humain ». Lors du congrès, le Mouvement Mondial des Mères (MMM) est créé et les mères présentes adoptent à l'unanimité la Charte de la Mère, texte fondateur de leur action.

L'UNESCO est une **institution spécialisée du système des Nations Unies**, tout comme 14 autres agences (dont l'OIT, la FAO, l'OMS, le FMI ou la Banque Mondiale...) avec lesquelles elle partage un vaste mandat. D'après la Charte des Nations Unies, les institutions spécialisées sont des organisations intergouvernementales autonomes mises en relation avec les Nations Unies grâce aux accords conclus avec l'ECOSOC. Elles ont leurs propres budgets, secrétariats et conseils exécutif et législatif, ainsi que leurs propres conditions d'adhésion. Elles collaborent avec les Nations Unies et les unes avec les autres au niveau intergouvernemental, grâce au Conseil économique et social (ECOSOC) à qui elles font des rapports réguliers. MMM bénéficie d'un **partenariat officiel avec l'UNESCO, avec statut de consultation**.

A l'UNESCO, MMM participe et intervient à la Conférence Générale et à la Conférence Internationale des ONG, afin de défendre le rôle des mères sur la scène internationale, notamment dans le domaine de l'éducation. MMM est également investi dans la préparation et le suivi des forums et des journées organisées en partenariat avec le Secrétariat de l'UNESCO et le Comité de Liaison ONG UNESCO.

Par ailleurs, **MMM travaille en étroite collaboration avec ses associations membres, en faisant connaître leurs actions lors de ses interventions orales ou écrites, et en les assistant dans la mise en œuvre de projets qui correspondent aux programmes de l'UNESCO**.

LA MISSION DE
L'UNESCO:
CONSTRUIRE LA PAIX
PAR LA COOPÉRATION
DANS L'ÉDUCATION, LA
SCIENCE, LA CULTURE,
LA COMMUNICATION
ET L'INFORMATION.

A L'HEURE OÙ NOUS
RÉFLÉCHISSEONS AUX
DÉFIS POSÉS PAR
LA GOUVERNANCE
MONDIALE AU XX^E
SIÈCLE, CE MANDAT N'A
JAMAIS ÉTÉ PLUS
PERTINENT.

IRINA BOKOVA,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'UNESCO

KISANY est un projet de En Avant Les Enfants (EALE), membre de MMM, qui agit à l'Est de la République Démocratique du Congo. Sa mission générale est de venir en aide aux enfants marqués par les conflits, de faciliter leur réinsertion familiale et socio-professionnelle et de les rendre autonomes à terme. KISANY dispense une formation professionnelle de couture et de broderie à des jeunes femmes dont les créations textiles de grande qualité sont ensuite vendues en Europe.

« A KISANY, nous croyons que donner à une femme les moyens de prendre sa vie en main, c'est donner une chance à sa famille, à sa communauté, à son pays. »
www.kisany.com

PARTICIPATION DE MMM AU TRAVAIL DE L'UNESCO EN 2015

Forum sur le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté

En juin 2015, le Comité de Liaison ONG UNESCO et plusieurs ONG, dont MMM, ont organisé un forum sur *le rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté* au siège de l'UNESCO à Paris. La présidente de MMM y est intervenue lors de la journée consacrée à « L'autonomisation des femmes, atout majeur dans la lutte contre la pauvreté », un thème qui correspond bien à la mission de MMM.

Anne-Claire de Liedekerke a en effet rappelé que **les femmes sont plus touchées par la pauvreté que les hommes, mais qu'elles sont aussi souvent les premières à trouver des systèmes de survie et à être des actrices de changement**. Le travail familial non rémunéré des mères notamment est un soutien majeur à leur famille et à leur communauté. Ce travail invisible, indispensable aux économies et pourtant générateur de pauvreté féminine, n'est ni reconnu, ni comptabilisé.

Un film sur KISANY a également été projeté lors de cette journée, un bel exemple d'autonomisation des femmes.

MMM à la conférence générale de l'UNESCO

La **Déclaration d'Incheon** a été adoptée lors du Forum mondial sur l'éducation (WEF 2015), qui s'est tenu à Incheon en mai 2015 en Corée du Sud. Elle reconnaît le rôle important de l'éducation comme principal moteur du développement, et témoigne de l'engagement de la communauté éducative, au niveau international, en faveur de « **Education 2030** », l'**Objectif No 4** du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Le **Cadre d'Action Education 2030** décrit les moyens de concrétiser les engagements pris à Incheon aux niveaux national, régional et mondial. Il vise à mobiliser tous les pays et partenaires autour de cet Objectif de Développement Durable (ODD) pour l'éducation, et des indicateurs qui lui sont associés, et il propose des modalités de mise en œuvre, de coordination et de financement.

Suite à l'adoption à l'unanimité par les Etats Membres de la Déclaration d'Incheon et du Cadre d'Action 2030, MMM est intervenu à la Commission Education de la 38ème Conférence Générale de l'UNESCO en insistant sur **l'importance des familles** dans la mise en œuvre des objectifs de cette déclaration, et sur leur rôle de partenaires essentiels. MMM s'est donc félicité que la famille soit explicitement nommée et considérée comme un acteur essentiel de l'éducation dans ce Cadre d'Action.



EXTRAITS DU CADRE D'ACTION D'INCHEON

« LA PARTICIPATION DOIT COMMENCER PAR L'IMPLICATION DES FAMILLES ET DES COMMUNITÉS AFIN DE RENFORCER LA TRANSPARENCE ET DE GARANTIR UNE BONNE GOUVERNANCE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCTION. »

LE CADRE D'INCHEON APPELLE EN OUTRE À « SOUTENIR LES FAMILLES EN TANT QUE PREMIÈRES PROTECTRICES ET ÉDUCATRICES DES ENFANTS. »

Projets sur l'accès à l'eau en Côte d'Ivoire

Poursuite du partenariat avec l'AJAD, le réseau RONUCI et le gouvernement de Côte d'Ivoire.

L'UNESCO est la seule institution de l'ONU à avoir créé des Commissions Nationales avec ses Etats membres comme liens directs avec la société civile. On en compte actuellement 198 qui forment une véritable famille mondiale. Constituées par leurs gouvernements respectifs, les Commissions Nationales agissent de façon permanente pour associer aux travaux de l'UNESCO, des groupes nationaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, compétents en matière d'éducation, de science, de culture et de communication.

C'est dans ce cadre que le partenariat exemplaire établi en 2014 avec l'Aide à la Jeunesse Africaine Défavorisée (AJAD), membre de MMM, se poursuit. Suite au Forum de Yamoussoukro sur l'accès à l'eau en Afrique organisé cette année là par l'UNESCO et le gouvernement de Côte d'Ivoire. Le Président de l'AJAD, M. Bolly Kouassi, a créé le Réseau des ONG-UNESCO de Côte d'Ivoire (RONUCI) et proposé un plan stratégique pour la réalisation des objectifs de ce Forum.



L'Unesco à Paris





MMM et plusieurs ONG partenaires de l'UNESCO ont décidé d'entreprendre 2 projets relatifs à l'accès à l'eau en Afrique en s'appuyant sur l'association MMM / AJAD en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un projet de formation d'hydrologues et de techniciens de l'eau ainsi qu'un projet d'éducation à l'eau saine. En marge de la 38ème Conférence Générale de l'UNESCO, MMM et les ONG concernées ont à cet effet rencontré la Ministre de l'Education et de l'Enseignement Technique de Côte d'Ivoire. Celle-ci a confirmé le soutien de son Gouvernement à ces 2 projets.

Dans le cadre de projets locaux proposés par le RONUCI, plusieurs étudiant(e)s seront formé(e)s à l'institut d'hydrologie 2iE au Burkina Faso afin d'assurer la maintenance de puits et de parfaire l'assainissement dans les villages. Le projet relatif à l'éducation à l'eau saine comporte également un volet communication afin de sensibiliser les populations et plus particulièrement les mères, souvent chargées de la gestion de l'eau, et un volet formation au niveau des établissements scolaires et dans les villages.

L'AJAD travaille à la réalisation de ces 2 projets en liaison avec le Gouvernement ivoirien, le Bureau de l'UNESCO et la Commission Nationale de Côte d'Ivoire. Pour assurer une mobilisation et une sensibilisation plus efficaces, L'AJAD met en place des réseaux de mères dans les villages, en leur présentant parallèlement les missions et activités de MMM.



Rencontre avec Mme Kandia Camara, Ministre de l'Education et de l'Enseignement Technique de Côte d'Ivoire à l'UNESCO à Paris

MMM ET LA COP21

Pour répondre aux préoccupations de plusieurs associations membres, MMM a participé à la consultation en ligne organisée par le Comité de Liaison ONG-UNESCO. MMM a également été un des facilitateurs de la journée d'action du 6 octobre 2015 sur le réchauffement climatique : plusieurs experts et 70 représentants d'ONG de 26 pays différents en relation officielle avec l'UNESCO se sont réunis en vue de trouver des positions communes et des engagements concrets pour faire face à cet enjeu global.

MMM a largement contribué à la rédaction de la déclaration des ONG partenaires de l'UNESCO, transmise par la suite aux participants de la COP21. Cette déclaration a souligné **l'importance du rôle des parents dans l'éducation au développement durable, et la nécessité de disposer de données systématiquement ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre**. De telles données sont indispensables pour élaborer des politiques qui puissent répondre aux besoins des femmes et de leurs familles en termes d'alimentation, d'hygiène, d'accès à l'eau potable. La déclaration des ONG souligne également l'importance d'inclure les parents dans les mécanismes de décision politique en matière de changement climatique.

Les mères et le changement climatique

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), a démontré que l'impact du changement climatique sur les individus varie selon leur genre, leur âge et leur classe sociale, les plus pauvres étant susceptibles d'être les plus touchés. Les femmes et les filles sont aussi parmi les plus vulnérables et **les mères sont particulièrement concernées : elles sont le plus souvent responsables de la production alimentaire, de la santé et de l'alimentation de la famille, ainsi que de la gestion des ressources naturelles**. Néanmoins, les femmes ne sont pas que des victimes, elles sont aussi des agents du changement avec des connaissances et des capacités singulières. Solliciter et encourager leur participation et leur leadership dans la planification et la prise de décision conditionne l'efficacité des politiques sur le changement climatique.

« LES FEMMES JOUENT UN RÔLE CRUCIAL DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS : IL EST ESSENTIEL QU'ELLES SOIENT TOTALEMENT IMPLIQUÉES DANS UNE ÉDUCATION FONDÉE AUSSI SUR LEURS CONNAISSANCES ET LEUR EXPÉRIENCE, AFIN D'ÊTRE PLEINEMENT ACTRICES DU DEVENIR DE LEURS COMMUNAUTÉS. LES FEMMES ONT UN RÔLE VITAL DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT. LEUR PARTICIPATION À PART ENTIERE À TOUS LES NIVEAUX ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES, EST DONC CRUCIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE. »

Déclaration de la journée d'action des ONG du 6 octobre 2015 sur le changement climatique



La COP21 est la 21ème Conférence des Parties (d'où le nom COP21) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques (CCNUCC). Chaque année, les participants de cette conférence se réunissent pour décider des mesures à mettre en place afin de limiter le réchauffement climatique et ses effets. La COP21 s'est déroulée en décembre 2015 à Paris. Elle a réuni 195 pays qui ont tous validé et signé un accord international, l'accord de Paris, fixant comme objectif principal une limitation du réchauffement mondial entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100.



Olalla Michelena,
Secrétaire Générale de la
Délégation Europe

Délégation Europe de MMM

EQUIPE EUROPE À BRUXELLES : OLALLA MICHELENA, PALOMA ALONSO, PIETER BAETEN, CATHERINE COUPLAN, MARIE CLAUDE HAYOIT DE TERMICOURT, ANNE MICHELLE DE MATHELIN, JOHANNA SCHIMA, VÉRONIQUE DE VAUMAS, LAETITIA WOLKONSKY.

COMMENT MMM AGIT AUPRÈS DES INSTANCES DE L'UNION EUROPÉENNE

En Europe, une grande partie des législations nationales des pays membres découle des actes législatif et non législatifs adoptés au niveau de l'Union Européenne (UE), qui ont donc un impact direct sur la vie des citoyens européens. L'EU joue également un rôle important au niveau international, notamment dans le domaine de la protection des droits de l'homme. C'est de plus un partenaire important de l'ONU, et le plus grand donateur dans le domaine de l'aide au développement.

Dans ce contexte, la mission de la délégation Europe de MMM est de soutenir le rôle essentiel des mères et faire valoir leur contribution économique et sociale au futur de l'Europe. **La délégation s'efforce d'influencer les politiques et la législation européennes pour qu'elles amènent des changements positifs dans la vie des mères ; ces changements auront à leur tour des répercussions positives sur leurs enfants, leur famille et la société dans son ensemble.** MMM souligne également l'importance du rôle des pères, et préconise des mesures qui soutiennent ce rôle et permettent une meilleure répartition des responsabilités familiales et des tâches domestiques. La reconnaissance et le soutien des parents, pères et mères, dans les politiques européennes sont essentiels pour l'égalité au sein de la famille et du monde du travail.



L'équipe de la Délégation Europe.
Ici avec l'équipe de MMM Belgium
dont elle a accompagné la création.

ACTIONS DE MMM À L'UNION EUROPÉENNE

Les mères continuent d'exprimer leurs inquiétudes sur les défis qu'elles doivent relever pour équilibrer leurs vies familiale et professionnelle, et sur les choix qu'elles doivent faire. **Permettre aux mères de mieux concilier travail et famille reste donc la première priorité de la délégation Europe.**



Le « European Reconciliation Package » ou ERP : un recueil de bonnes pratiques européennes pour la conciliation travail-famille

L'ERP est le fruit de la campagne « 2014 Année européenne de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle » coordonnée par la Confédération des organisations Familiales de l'Union Européenne (COFACE). Ce rapport, auquel MMM a largement contribué, rassemble des exemples de bonnes pratiques de conciliation collectés dans différents pays européens. Tout au long de 2015, la délégation Europe de MMM a fait la promotion de l'ERP et des recommandations de mesures concrètes de soutien aux familles, qu'il propose pour améliorer la qualité de vie des mères et des familles.

Conciliation vie familiale vie professionnelle : travail de la délégation dans le cadre des directives européennes

La Directive Maternité

Pôle mûre des congés maternité en Europe. D'un pays européen à l'autre, le régime du congé maternité varie beaucoup. Les uns réservent ce droit aux salariées (Allemagne, Autriche, Espagne, Grèce); les autres l'accordent à toutes les femmes actives (Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Hongrie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République tchèque, Slovaquie). Certains pays étendent ce droit, sous conditions, à toutes les résidentes (Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lettonie, Malte, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède). Mais ils ne sont que six à prendre en compte l'accueil d'un enfant adopté (France, Royaume-Uni, Belgique, Danemark, Estonie, Irlande).

Source : Le monde diplomatique, janvier 2016



Une proposition de révision de la directive maternité avait été soumise en 2008, notamment pour étendre la durée minimum du congé maternité de 14 à 18 semaines. Adoptée en 2010 par le Parlement européen mais bloquée par le Conseil de l'UE, elle avait été remise à l'ordre du jour en 2014 par la Commission. Les discussions n'aboutissant toujours pas, la Commission a finalement décidé, en juillet 2015, de retirer cette proposition de révision de la directive maternité.

Cependant, face à la mobilisation d'ONG comme MMM, la Commission s'est engagée à lancer une nouvelle initiative en 2016 portant sur le sujet plus large de la conciliation du travail et de la vie familiale. Cette initiative pourrait avoir un impact important sur la vie des mères pour lesquelles la conciliation travail-famille est un défi majeur.

#DeliverNow
#theFinalPush

Ces « hash tags » ont été utilisés sur les réseaux sociaux par la société civile pour mobiliser les différentes parties prenantes sur le sujet de la directive maternité, et pour encourager le Conseil à reprendre les négociations sur sa révision. MMM s'est associé avec le Lobby Européen des Femmes, la Plateforme Sociale et d'autres ONG pour lancer une pétition en ligne, et pour envoyer des courriers aux pays bloquant les négociations. Des lettres ont aussi été envoyées à M. Timmermans, 1er Vice-Président de la Commission Européenne, pour lui demander de sauver la directive maternité.



Dès août 2015, la Commission a publié une « feuille de route », «Nouveau départ pour relever les défis de l'équilibre travail-vie privée rencontrés par les familles qui travaillent», qui a pour objectif de moderniser et adapter les cadres légaux et politiques afin de permettre aux parents et aux autres personnes en charge de personnes dépendantes, une meilleure conciliation entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

C'est dans ce cadre que la délégation Europe de MMM a participé à **une vaste consultation publique lancée en Novembre 2015**, sur les mesures à mettre en place. MMM y a plaidé notamment pour **la flexibilité au travail et l'intégration dans la future initiative d'un droit de solliciter un assouplissement des conditions de travail (« Right to request flexible working»), tel qu'il existe au Royaume-Uni**.

Dans ce domaine, les situations des pays de l'UE sont très diverses. La flexibilité des horaires de travail est plutôt la norme dans des pays comme le Danemark ou la Suède, où elle concerne plus de 60% des hommes et des femmes. Mais elle est peu pratiquée dans les pays du sud de l'UE et parmi les nouveaux états membres en Europe de l'est.

MMM espère que la flexibilité au travail et la prise en compte des responsabilités familiales deviendra la norme en Europe, et permettra ainsi aux aidants, notamment aux mères, de rester sur le marché du travail. La flexibilité est non seulement favorable aux familles, mais elle améliore la productivité des entreprises et la rétention des talents.



L'exemple du Royaume-Uni : le « Right to request flexible working»

Au Royaume-Uni, la loi donne aux employés la possibilité de solliciter un assouplissement de leurs conditions de travail (« Right to request »). Les assouplissements peuvent par exemple concerner les horaires et la durée du travail, le lieu de travail (introduction du télétravail) ou l'organisation du travail (« job sharing »). L'employeur a l'obligation d'« examiner sérieusement » la demande et un refus doit être motivé par des raisons explicitement prévues dans la loi.

Le droit de demander un assouplissement des conditions de travail offre une alternative à n'importe quel salarié qui a besoin de flexibilité pour des raisons personnelles. Cette souplesse permet en particulier aux parents de mieux assumer leurs responsabilités familiales, de mieux gérer les imprévus et d'être plus présents dans la vie de leurs enfants. Au delà des familles, c'est une nouvelle génération qui rechigne à rester dans un bureau toute la journée, des personnes plus âgées qui souhaitent réduire leurs heures de travail plutôt qu'être mis brutalement à la retraite... La flexibilité répond à un réel besoin de la société.

Appliqué depuis 2003 avec succès pour les parents, ce « Right to request » a été étendu à tous les salariés en 2014. Plus récemment, les Pays-Bas ont commencé à appliquer une loi similaire, qui permet aux salariés de solliciter une diminution des heures de travail, un changement d'horaire ou de lieu de travail. Un autre projet de loi incluant des dispositions semblables est également en discussion aux Etats-Unis.

Convaincu des avantages de ce type de dispositif, MMM plaide pour sa mise en place dans les autres pays, à commencer par les pays européens.

Recommandations de MMM au niveau européen:

- Promotion de la flexibilité au travail et du droit de solliciter un assouplissement des conditions de travail pour les hommes et les femmes (« Right to request ») pour une meilleure conciliation travail-famille
- Extension du congé parental rémunéré pour permettre aux parents de passer plus de temps en famille avec leurs enfants
- Prise en compte dans les calculs de pension de retraite des périodes de travail familial non rémunéré
- Reconnaissance et validation des compétences acquises en s'occupant des enfants afin de faciliter le retour au marché de l'emploi après une interruption de carrière
- TVA réduite pour tous les produits et services liés à la petite enfance
- Enquêtes « temps » conduites périodiquement pour mesurer le volume du travail familial non rémunéré, sa répartition entre hommes et femmes et son évolution dans le temps
- Evaluation monétaire de ce travail non rémunéré en pourcentage du PIB pour montrer son importance par rapport à l'économie monétarisée.

Directive sur le temps de travail

La consultation publique sur la révision de la directive sur le temps de travail a été l'opportunité pour MMM de plaider à nouveau pour la conciliation du travail et de la vie familiale et pour une législation qui permette aux salariés de demander un assouplissement des conditions de travail. La directive actuellement en vigueur donne de la flexibilité à l'employeur, mais pas au salarié.

Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2020

En juin 2015, dans la consultation publique lancée sur cette nouvelle stratégie pour l'égalité, MMM a fait valoir l'importance des politiques de conciliation entre vies familiale et professionnelle pour l'égalité, et l'urgence de promouvoir la flexibilité au travail, car il n'y a actuellement aucune initiative sur ce sujet au niveau européen.

Cette consultation faisait suite à un Forum organisé en avril sur le même sujet, où MMM avait organisé un atelier sur la prise en compte de la maternité dans le monde du travail.

Directive sur la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes de sécurité sociale

Lors de la consultation de décembre 2015 sur la mise en œuvre de ce principe d'égalité, MMM a souligné les **pénalités que subissent les mères dans le calcul des retraites**. Elles sont fréquemment soumises à des interruptions de carrière et des réductions du temps de travail du fait de leurs responsabilités familiales. Combinées aux effets cumulés des écarts de salaires entre les hommes et les femmes, il en résulte des écarts de pensions de retraite très importants. Certaines femmes n'arrivent même pas à remplir les conditions minima pour avoir droit à une pension.

MMM soutient le libre choix que font certaines familles de s'occuper elles-mêmes de leurs enfants. Dans le contexte démographique actuel, il est important que l'ensemble de la société se sente concerné par des solutions qui apaisent les tensions existantes entre les besoins de travail rémunéré et de travail familial non rémunéré.

- MMM est également régulièrement invité à différentes conférences qui sont autant d'occasions de sensibiliser aux défis que doivent relever les parents pour équilibrer les besoins de leur famille et leur vie professionnelle, et de présenter les recommandations de MMM pour améliorer la situation.
- Conférence organisée en février 2015 au Parlement européen par la Fondation Politique Chrétien pour l'Europe et le parlementaire européen Arne Gericke sur le thème : "Vers une stratégie européenne de la famille"
- Conférence organisée au Luxembourg en novembre 2015 par l'association des parents européens (European Parents Association - EPA)

CONGÉ PARENTAL - LE RÔLE DES PÈRES

« State of the World's Fathers »

Depuis 1981, l'UNICEF publie chaque année un rapport sur la situation des enfants dans le monde, « State of the World's children ». Save the Children publie également depuis de nombreuses années un rapport annuel sur les mères, « State of the World's Mothers », dont la dernière édition montre les disparités importantes concernant la santé des mères à travers le monde.

C'est dans le même esprit que « MenCare », une campagne globale dont l'objectif est de valoriser la paternité, a lancé en juin 2015 le premier rapport « State of the World's Fathers ». Sur la base de centaines d'études sur la paternité à travers le monde, le rapport analyse le rôle du père dans 4 domaines :

- l'implication du père dans le travail familial non rémunéré de soins et le partage des tâches domestiques
- la santé maternelle et infantile, la santé sexuelle et reproductive
- la violence à l'égard des femmes et des enfants
- le développement de l'enfant.

Parmi les principales conclusions du rapport :

- Les pères qui ont une relation étroite avec leurs enfants, vivent plus longtemps, sont généralement en meilleure santé, sont plus productifs et sont le plus souvent plus heureux.
- Les pères sont importants pour le développement de leurs enfants ; les impliquer dans l'éducation et les soins aux enfants favorise l'égalité des genres.
- Le congé parental rémunéré permet d'augmenter la participation du père au travail non rémunéré de soins et aux tâches domestiques.
- Il est urgent d'effectuer des recherches plus approfondies sur les avantages de la paternité pour les hommes, les femmes et les enfants, afin que les mesures qui s'imposent soient mises en œuvre.



L'équipe MMM devant le parlement Européen

MenCare
A GLOBAL FATHERHOOD CAMPAIGN

STATE
OF THE
WORLD'S
FATHERS
2015

« MMM SALUE LE RAPPORT « *STATE OF THE WORLD'S FATHERS* » COMME UN PAS DÉTERMINANT VERS LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL FAMILIAL NON RÉMUNÉRÉ GÉNÉRALEMENT EFFECTUÉ PAR LES MÈRES. L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME NE POURRA JAMAIS ÊTRE ATTEINTE TANT QUE CE TRAVAIL ET LES RESPONSABILITÉS QUI LUI SONT ASSOCIÉES NE SONT PAS PARTAGÉS, ESTIMÉS ET RECONNUS COMME Étant DES CONTRIBUTIONS INESTIMABLES DES MÈRES ET DES PÈRES À LA SOCIÉTÉ. »

Anne-Claire de Liedekerke,
Présidente de Make Mothers Matter



L'équipe MMM devant le parlement Européen

Convaincu du rôle essentiel et complémentaire des pères et des mères pour la famille et pour la société, MMM a souhaité participer à la diffusion, en juin 2015, du rapport « State of the World's Fathers ». La délégation Europe de MMM a donc organisé, conjointement avec le groupe Socialistes et Démocrates, une table ronde pour le présenter au Parlement européen.

MMM est favorable à un congé parental flexible et rémunéré, accessible aux pères et aux mères, jusqu'aux 18 ans de l'enfant, et qui puisse être pris à temps partiel ou fractionné dans le temps selon les besoins de la famille.

Les mères et la prévention de l'obésité

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il y aurait globalement 600 millions d'adultes obèses et près de 2 milliards de personnes en surpoids, dont 42 millions d'enfants de moins de 5 ans obèses ou en surpoids. Les experts de l'OMS prévoient une forte accentuation de ce problème d'ici 2030.

Les mères ont un rôle important à jouer dans la prévention de l'obésité. La délégation Europe a donc décidé de faire de ce sujet une de ses priorités.

MMM a continué la diffusion des résultats du projet européen DORIAN et la promotion d'un mode de vie sain pour les mères et leurs enfants à travers plusieurs événements. Dans ce cadre, MMM travaille en collaboration avec l'association européenne pour l'étude de l'obésité (European Association for the Study of Obesity - EASO) pour alerter sur l'impact de l'obésité des mères sur la santé de leurs enfants.

La délégation Europe travaille également en collaboration étroite avec MMM Belgium, afin de sensibiliser les mères elles-mêmes à ce problème.

MMM suit les travaux de l'OMS sur ce sujet et a répondu à une consultation sur une version préliminaire du rapport de la **commission établie par l'organisation pour mettre fin à l'obésité de l'enfant**. Le rapport propose toute une série de mesures préventives contre le problème croissant du surpoids et de l'obésité des jeunes enfants. Cependant, ce rapport n'inclut pas les parents parmi les différents acteurs impliqués dans la lutte contre ce fléau, une lacune que MMM relève dans sa communication en soulignant le rôle crucial des parents pour la prévention.

PERSPECTIVES 2016 DE LA DÉLÉGATION EUROPE

Un objectif important pour la délégation sera d'augmenter le nombre d'adhésions au réseau de MMM afin de **renforcer sa représentativité européenne**. Elle pourra ainsi participer aux plateformes traitant de sujets pertinents pour les mères. La participation à des consortiums européens de recherche sur le sujet de la santé maternelle ou sur la famille sera aussi une priorité.

Dans le domaine de l'advocacy, MMM continuera son action de sensibilisation sur la **conciliation vie professionnelle et vie familiale**. MMM poursuivra également son travail de veille et de propositions constructives concernant la législation pour toutes les directives en cours déjà mentionnées dans ce rapport. Il en sera de même pour celles dont la révision pourrait être envisagée prochainement, telles que la directive sur le congé parental, la directive sur l'égalité de l'homme et de la femme au travail et la directive sur le temps partiel.

La délégation compte aussi se concentrer sur la **santé maternelle et la prévention de l'obésité**. Une conférence **Mères et Santé** sera d'ailleurs organisée en Mars 2016 par MMM à Bruxelles : l'objectif est de mettre en avant les bonnes pratiques qui rendent les mères actrices de leur santé et de celle de leurs enfants.

DORIAN (Developmental Origins of Healthy and Unhealthy Ageing),

La Délégation Europe de MMM avait participé en 2012-2014 au projet de recherche DORIAN financé par l'Union Européenne. Ce projet avait pour objectif d'identifier les mesures nécessaires pour une meilleure santé et qualité de vie, et d'évaluer l'impact de l'obésité maternelle sur la santé future de l'enfant, le développement des maladies (cardiaques, cérébrovasculaires, diabète) et le vieillissement prématué (déclin cognitif et la fragilité de l'âge). La conclusion de l'étude insiste sur l'urgence de mettre en œuvre des mesures ciblées de prévention, en particulier chez les filles et les femmes en âge de procréer.

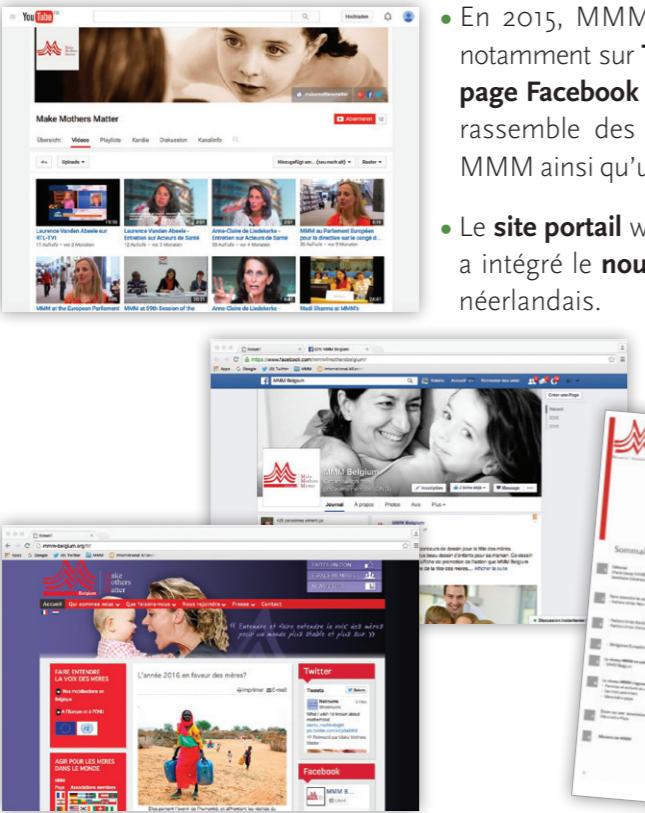
www.dorian-fp7.eu





Communication MMM

Pour accomplir sa mission, MMM communique vers les décideurs et le grand public sur l'importance du rôle des mères afin de stimuler la recherche et la mise en œuvre de conditions qui leur permettent d'assumer, avec les pères, leur responsabilité éducative, essentielle pour leurs enfants et pour la société. **Renforcer sa communication externe et accroître sa visibilité reste une priorité constante.**



PROJETS 2016

Une évaluation globale de la communication externe entamée en 2015 sera poursuivie en 2016. Les équipes MMM sont notamment en train d'affiner un « messaging pack » qui sert à la fois de base pour leur travail d'advocacy et de support pour les communiqués de MMM.

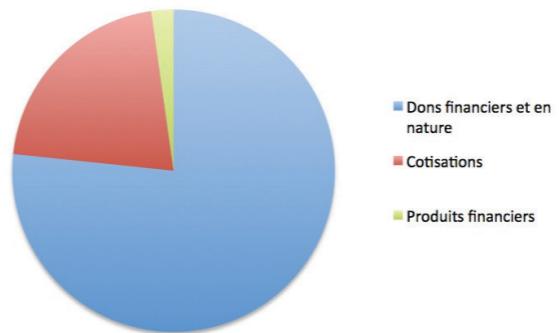
Il est envisagé de moderniser et réorganiser le site portail de Make Mothers Matter. Techniquement, il s'agit de rendre nos sites plus accessibles sur les plateformes mobiles et de bénéficier de nouveaux outils. Au delà, l'objectif est de communiquer plus efficacement, tant sur nos messages que sur notre travail d'advocacy. MMM prévoit également la création d'une page LinkedIn : une présence sur ce réseau social professionnel lui permettra d'accroître sa visibilité, de développer son réseau de contacts, et de renforcer ses équipes. Enfin, un projet de base de données centralisée de contacts a été lancé, qui servira de support aux communications plus ciblées.

Rapport financier

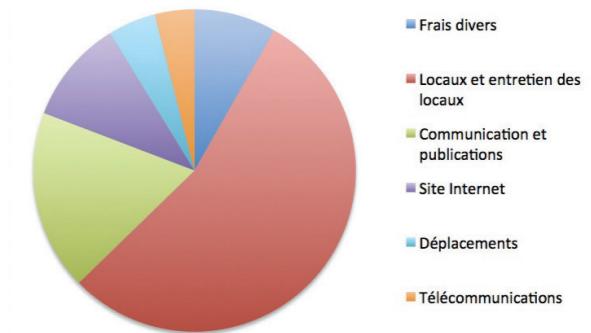
Les recettes 2015 de Make Mothers Matter sont de 17 089 €, constituées de cotisations (3 609 €), de dons financiers et en nature (13 100 €) et de produits financiers (380 €).

Les dépenses sont de 18 235 € et se répartissent de la façon suivante : locaux et entretien des locaux (9 939 €), communication et publications (3 296 €), site Internet (1 900 €), télécommunications (725 €), déplacements (875 €) et frais divers (1 500 €).

RECETTES 2015



DÉPENSES 2015

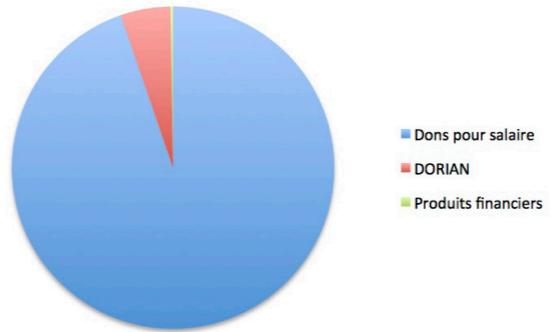


La **Délégation Europe** est indépendante financièrement. Ses revenus en 2015, d'un total de 58 794,56 €, proviennent principalement du dernier versement pour le projet européen Dorian (2 937,96 €) et de dons pour rémunérer le poste de Secrétaire Générale (55 700 €), certains étant répartis sur 2014-2015-2016. Les 156,60 € restants proviennent des intérêts du compte épargne.

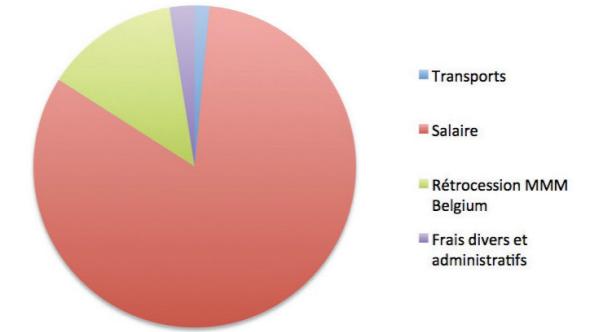
Les dépenses de 56 380,22 € sont réparties comme suit: salaire de la Secrétaire Générale (seule personne rétribuée au sein de MMM) qui a été en congé de maternité pendant trois mois (46 551 €), transports pour participer à des conférences, séminaires et colloques et pour la formation aux ateliers de MMM France (835,20 €), rétrocession de l'argent dû à MMM Belgium (7 576,45 €), le reste étant des dépenses de frais divers et d'administration générale (1 417,57 €).

Que les donateurs soient ici remerciés pour leur générosité et leur confiance.

RECETTES 2015



DÉPENSES 2015



PERSPECTIVES 2016

Depuis près de 70 ans, MMM a toujours fonctionné exclusivement avec des bénévoles dont le travail et l'engagement n'ont rien à envier à ceux de professionnels. Mais les bénévoles sont de plus en plus difficiles à recruter et à remplacer en cas de départ.

C'est pourquoi MMM souhaite augmenter le nombre de personnes salariées car avoir des postes sécurisés par un salaire permet d'engager les actions de MMM dans la durée avec confiance.

À cette fin, une des priorités de MMM actuellement et dans les années à venir est de trouver des sources de financements.

MMM travaille à la recherche de **collaborations avec des partenaires financiers** : institutionnels et en particulier l'Union européenne, fondations et entreprises.

MMM souhaite développer une stratégie de **crowdfunding** : ce type de financement participatif qui fait appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet pourrait attirer l'intérêt d'un grand nombre de personnes, ne serait-ce que les mères elles-mêmes.



Une grande partie des équipes MMM s'est réunie à Bruxelles en mars 2015 à l'occasion d'un séminaire de réflexion et d'échange sur la mise en œuvre de la mission de MMM : la délégation Europe et MMM Belgium y ont accueilli l'équipe du SGI, des représentantes de l'UNESCO, de la délégation ONU et de MMM France.

Le séminaire, basé sur la méthode de l'intelligence collective, a été animé gracieusement par Roland Vaxelaire que nous remercions ici pour sa générosité, ses compétences et son soutien à MMM.

Si vous souhaitez soutenir l'action de MMM, votre don est bienvenu.

IBAN FR 76 3000 4003 6400 0100 4629 414
SWIFT BNPAFRPPPAAK

Le réseau MMM

LES « MMM PAYS »

2015 a été marqué par la création de MMM Belgium, qui tout comme MMM France, MMM England et MMM Liban, est une émanation de Make Mothers Matter au niveau national.

Objectifs des MMM Pays :

- Fédérer des responsables d'associations locales dont la mission est proche de celle de MMM
- Mettre en place des actions de terrain au service des mères, notamment les ateliers d'échanges de mères selon la technique originale développée par MMM France
- Représenter activement la cause des mères auprès des instances nationales et régionales (advocacy).

MMM Belgium - Nouvelle entité MMM

L'asbl MMM Belgium a été officiellement créé en Mars 2015.



« Pour faire vite, agissez seul. Pour aller loin, agissez ensemble »



De gauche à droite :
Laurence Bosteels-Vanden Abeele, Présidente de MMM Belgium, avec Caroline Coomans, Nathalie Berg, et Alexandra Voortman

En cette première année d'existence, la priorité de cette nouvelle entité MMM a été de se faire connaître et de lancer des projets de terrain, notamment les ateliers d'échange de mères. MMM Belgium a consacré beaucoup de temps et d'énergie à rechercher des financements et répondre à des appels à projets. Un accent particulier a été mis sur les actions de communication externe. Tout comme l'advocacy, ces actions sont menées en synergie avec la délégation Europe et la Présidente de MMM, également basées à Bruxelles.



Communication externe

Suite à un communiqué envoyé à la presse à l'occasion de la fête des mères en mai, le lancement de MMM Belgium a été annoncé dans plusieurs médias en Belgique. Le site Internet mmm-belgium.org a été créé et intégré au site portail de MMM. La page Facebook anime un réseau de « fans » qui grandit. A noter que toute la communication de MMM Belgium se fait systématiquement en français et en néerlandais.

MMM Belgium était au côté de la délégation Europe au « Job Day » de la faculté de Droit à Louvain-La-Neuve, une journée d'information qui permet aux étudiants de rencontrer des professionnels ou de trouver un stage. C'est aussi l'occasion de les sensibiliser aux problématiques des mères et aux actions de MMM !



Les actions et le réseau de MMM Belgium ont fait l'objet d'une présentation lors d'un déjeuner au mois de Novembre au Château de Sainte Anne (Auderghem) et d'une conférence dans le Brabant wallon en décembre.

Enfin, le 6 décembre, jour de la fête de Saint Nicolas, MMM a été invité à l'émission télévisée de RTL "Pour ou Contre" pour participer à un débat sur les jouets: « Les jouets entretiennent-ils le sexisme? ». La Présidente de MMM Belgium y a défendu le libre choix de l'enfant, et la nécessité pour les parents d'acheter les jouets sans préjugés et sans subir l'influence du marketing.



Saint-Nicolas : les jouets entretiennent-ils le sexisme ?

Christiane : Mon fils veut une robe de Reine des neiges.

Advocacy

MMM Belgium s'est impliqué dans la campagne lancée par la délégation Europe de MMM sur la directive maternité. L'association a notamment envoyé une lettre aux politiciens belges, fédéraux et régionaux, concernés par la santé et les mères, qui a eu un écho positif chez plusieurs ministres.

MMM Belgium a contribué à la diffusion des résultats du projet européen Dorian sur l'impact négatif sur les enfants de l'obésité de la mère durant la grossesse. Lors du Colloque international « Tackling Childhood obesity through prevention and partnership » en avril à Bruxelles, c'est sa présidente qui a présenté ce projet et ses résultats. Elle a également participé à l'interview réalisée par Gaël de Vaumas sur ce sujet, lancée sur le site [acteursdesanté.fr](http://acteursdesante.fr) en octobre.

Ateliers de mères

La formation d'animatrices belges avait été lancée en 2014 avec le soutien de MMM France. En 2015, MMM Belgium a organisé dès le mois de mars un cycle de 4 ateliers à la maison des enfants à Bruxelles, très bénéfiques pour les participantes, heureuses d'échanger leurs « pépites » sur l'éducation de leurs enfants. Cette première série d'ateliers a été suivie par une session de formation de 3 nouvelles animatrices, animée par Alix de Villiers de MMM France.



Atelier d'échanges de mères

Recherche de financements pour lancer des projets de terrain

En juin 2015, MMM Belgium a répondu à un appel à projets du Fond Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin, qui soutient des projets innovants portés par des petites associations pour lutter contre la pauvreté en Belgique. L'objectif du projet soumis par MMM Belgium est de faciliter le retour des mères à l'emploi. Ce projet a été retenu et recevra un soutien financier de 4 000 € pour un lancement en 2016.

«Etre mère, parlons-en, même quand on cherche un emploi»
- Projet d'Ateliers de mères proposés à la Fondation Roi Baudoin

Les femmes qui sont mères, agissent véritablement comme des « managers »: elles ont acquis un sens de l'organisation, ont appris à gérer les horaires et les activités de chacun, les stocks et le budget. Elles ont développé des capacités relationnelles d'attention et de respect, ont tenté de développer au mieux le potentiel de leurs enfants. Souvent, elles ne se rendent pas du tout compte de toutes ces compétences et qualités acquises, qu'elles pourraient faire valoir pour trouver un emploi.

L'objectif des ateliers proposés est de susciter chez les mères une prise de conscience de leur savoir-faire, qui leur permette de retrouver confiance en elles, et de valoriser ces compétences qui leur seront utiles dans la recherche d'un emploi.



L'équipe MMM au „Warmathon“ à Leuven dans le cadre de l'action de solidarité *Music for Life*

MMM Belgium a également été sélectionné pour participer à ***Music for Life***, une semaine d'actions de solidarité organisée juste avant Noël par la chaîne néerlandophone de Studio Brussel. Dans ce cadre, MMM Belgium a pris part au « Warmathon » à Leuven : 5 adultes et 9 enfants ont ainsi couru au nom de MMM Belgium ! Cette semaine de solidarité a permis de collecter 5 millions d'euros qui seront reversés aux projets des 1045 associations participantes plébiscités par les auditeurs – résultat attendu en février 2016.

Dans une démarche similaire, MMM Belgium a soumis un projet dans le cadre d'une collecte de fonds pour réduire la pauvreté de la petite enfance (**« Viva for Life »** lancé avant Noel par VivaCité une chaîne de radio de Charleroi). Le projet présenté par MMM Belgium reproduit un projet mis en œuvre en Angleterre par « Volunteering Matters », une association membre de MMM: certaines mères sont complètement dépassées et découragées et laissent les choses aller au point de nécessiter une intervention des services sociaux. L'accompagnement amical hebdomadaire d'un bénévole qui n'a pas de pouvoir de décision sur la famille, qui la conseille de manière très simple et pratique sur des petits gestes de tous les jours, peut aider la famille à vivre mieux et être indépendante des services sociaux.

MMM Belgium souhaite travailler en collaboration avec deux associations membres « Chant d'Oiseaux » et « Les Trois Pommiers » qui hébergent des mères en difficultés. MMM Belgium interviendrait au moment où les mères quittent ces foyers d'accueil pour reprendre leur indépendance et ont besoin de soutien. Les bénévoles seraient là pour les épauler dans cette transition, y compris pour le soutien scolaire

de leurs enfants. Plus de 3 millions d'euros ont ainsi été collectés par VivaCité pour des projets dont la sélection sera communiquée en février 2016.

Suite à sa dissolution en Novembre, le solde (62,5 €) du budget de l'association **Liga voor het Kind**, anciennement membre de MMM a été offert à MMM Belgium. Nous remercions ici sa fondatrice et présidente, Mia Vanderhasselt.

Grâce à son dynamisme, grâce à de généreux donateurs et au soutien de nombreuses mères belges, MMM Belgium a reçu près de 2 000 € de dons, et a pu développer son réseau, qui comptait plus de 400 membres à la fin 2015 !

Perspectives 2016

La première priorité de MMM Belgium pour 2016 est de relancer les ateliers d'échanges de mères, en poursuivant la collaboration étroite établie avec des associations et des communes de Bruxelles. Dans le cadre du projet sélectionné par le Fond Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin sur la valorisation des compétences des mères, une semaine de formation sera organisée en mars 2016 pour former de nouvelles animatrices pour ces ateliers spécifiques, qui pourront alors être lancés dans le courant de l'année.

Dans le domaine de l'advocacy, MMM Belgium compte suivre la réforme des pensions actuellement en cours en Belgique et démarrer une campagne commune avec Parents Actifs @ Home sur ce sujet. MMM Belgium va poursuivre la diffusion en Belgique des résultats de DORIAN et souhaite devenir un acteur et partenaire important dans la prévention de l'obésité chez les enfants, en soutenant l'implantation des mères.

Enfin, MMM Belgium souhaite continuer à étendre son réseau de mères, non seulement par le nombre de ses adhérentes, mais également en fédérant d'autres associations belges qui agissent pour et avec les mères. La voix des mères belges, ainsi unies et en réseau, se fera mieux entendre par l'opinion publique et les décideurs politiques.

www.mmm-belgium.org





MMM ENGLAND

MMM England entretient des relations très suivies avec Lotus Life, une association qui aide des jeunes femmes défavorisées de culture musulmane à développer leur estime d'elles-mêmes à travers des formations (management et leadership) et des activités très variées. Il s'agit d'élargir leur horizon et de leur donner un aperçu d'indépendance et de liberté, à travers le sport par exemple. MMM England a été impliqué dans l'accompagnement d'un groupe de femmes lorsqu'elles sont venues dans la région des lacs pour des expériences de randonnée ou d'escalade. Pour certaines, c'est une promenade plus accessible qui a facilité le dialogue.

MMM England est convaincu que les mères de cultures différentes peuvent être des passerelles pour favoriser le développement d'un tissu social plus cohérent dans le respect des différences. Dans cet objectif, MMM England cherche à étoffer son équipe pour ensuite développer des ateliers pour les mères en Angleterre.



MMM FRANCE

Marie-Laure des Brosses,
Présidente de MMM France

Advocacy

MMM France a poursuivi son travail de représentation des mères et des parents auprès des pouvoirs publics et des politiques avec 3 sujets prioritaires :

- La conciliation vie familiale – vie professionnelle
- La défense d'une politique qui favorise les familles
- Le libre choix du mode de garde pour les mères

MMM France défend le droit au Congé parental

Considérant qu'il s'agit d'une intrusion dans le mode d'organisation des parents, MMM France a pris position contre la nouvelle législation concernant le congé parental qui oblige les parents à partager ce congé.



Plus de 15.000 parents mobilisés sur
les réseaux sociaux contre l'obligation
de partage du congé parental

L'argumentation de MMM est basée sur les faits suivants :

- 80% des familles ne pourront plus, comme c'était le cas auparavant, prolonger le congé parental jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Les familles où les deux parents ne peuvent pas prendre un congé parental à tour de rôle seront limitées à un congé parental de 2 ans maximum.
- Pour accompagner cette mesure, le gouvernement avait promis la création de 275.000 nouvelles solutions d'accueil afin de faciliter la prise en charge des enfants que les parents ne pourraient plus garder dans le cadre du congé parental. Or les premiers résultats sont alarmants: à fin 2014 à peine 19% des modes de garde promis pour 2013 et 2014 ont été mis en place. Avec la montée en puissance du congé parental partagé, il pourrait manquer quelques 100.000 places d'accueil de jeunes enfants dès le début 2017.
- Si la doxa de l'égalité homme-femme semble justifier le partage obligatoire du congé parental, celui-ci va en fait se retourner contre les mères et tout particulièrement contre les plus modestes d'entre elles (celles qui ne pourront pas financer un mode de garde si elles ne trouvent pas de place en crèches).



Équipe MMM France



Concrètement, le travail
« advocacy » de MMM
France c'est :

- Préparer des dossiers avec des faits, des chiffres et des propositions concrètes
- Rencontrer un maximum d'élus de tous bords (députés, sénateurs, élus locaux), et être auditionné à l'Assemblée Nationale et au Sénat
- Informer les journalistes
- Travailler en collaboration avec d'autres associations (Familles de France, Union des Familles en Europe, Union Nationale les Associations Familiales (UNAF), SOS les mamans, etc.) ; et valoriser plus particulièrement le travail des autres associations du réseau MMM (Mercredi C papa, Enfance sans Drogue, etc.)
- Utiliser les réseaux sociaux pour mobiliser parents et décideurs et pour faire remonter des témoignages concrets de parents de toute la France

Résultats de l'étude
Vivavoix - Le Figaro « Travail et Famille » 2015, effectuée auprès de 300 décisionnaires de Ressources Humaines d'entreprises de + de 50 salariés :

- 81% des décisionnaires RH disent que la conciliation vie familiale – vie professionnelle est une attente croissante des salariés
- 58% des décisionnaires RH estiment que le parcours personnel du salarié devrait mieux être pris en compte
- 79% des décisionnaires RH pensent que prendre en compte les besoins du salarié est un levier de performance pour l'entreprise

Résultats complets de l'étude : <http://img.la-maison-bleue.fr/famille-et-entreprise-rapport-2015.pdf>

www.bebesrevoltes.fr




Qui êtes-vous pour choisir qui doit me garder ? Seuls mes parents peuvent faire ce choix, en fonction de leurs envies et de leurs finances !

MMM France s'est mobilisé très tôt contre ce projet. Plus de 40.000 parents ont signé la pétition d'une maman contre ce congé partagé. Plus de 15.000 parents se sont mobilisés sur Facebook et grâce à deux mamans de MMM France qui animent semaine après semaine la page consacrée à ce sujet, la mobilisation continue malgré la mise en place de la loi. MMM France, en partenariat avec l'Union des Familles en Europe, a déposé un recours sur ce texte de loi. La procédure juridique est en cours et devrait être jugée en 2016.

MMM France a été auditionné au Sénat par la Commission des Affaires Sociales en charge du budget de la branche Famille de la Sécurité Sociale en Octobre 2015 et a souligné les graves difficultés que pourraient rencontrer les parents d'ici un an pour faire garder leurs tout-petits.

En parallèle, MMM France rencontre de nombreux responsables politiques qui préparent les projets politiques pour les élections présidentielles de 2017, pour les sensibiliser à cet enjeu de favoriser la diversité et le libre choix pour les parents en matière de mode de garde.

MMM France défend la diversité des modes de garde

Ces dernières années, tous les efforts des gouvernements successifs ont été faits en faveur des crèches, qui ne gardent à ce jour que 13% des enfants de moins de 3 ans. La crèche est le mode de garde le plus coûteux pour les finances publiques et il sera impossible dans l'état actuel des finances publiques françaises de proposer des places à toutes les familles.

MMM France se mobilise pour le développement de l'ensemble des modes de garde pour permettre partout en France un véritable choix pour les familles (congé parental, assistantes maternelles, haltes garderies, crèches privées et publiques, garde partagée à domicile). Il est notamment urgent d'encourager le développement et le remplacement des assistantes maternelles, dont beaucoup partent à la retraite : 7.000 places d'accueil chez les assistantes maternelles ont disparu en 2014.

MMM France défend la flexibilité du temps de travail

Depuis dix ans, le Royaume-Uni a adopté une législation qui donne le droit aux parents de solliciter un assouplissement de leurs conditions de travail, une demande dont le rejet doit être justifié par l'employeur (« Right to request » - développé dans la partie de la délégation Européenne). MMM France explique systématiquement à tous les parlementaires rencontrés l'intérêt de la législation anglaise. L'intérêt pour ce dispositif est croissant chez les élus de tous bords.

MMM France défend le temps partiel choisi

La réforme de juin 2013 a limité les possibilités de contrat de travail de moins de 24h par semaine. Ceci pénalise un nombre croissant de salariés qui ne peuvent plus trouver le contrat correspondant à leurs besoins (quand le temps partiel est choisi). Cette réforme précarise les parents qui font le choix d'un travail à temps partiel afin de libérer du temps pour gérer leurs responsabilités familiales. MMM France anime là encore une page Facebook d'information sur ce sujet, et signale systématiquement cette difficulté aux élus rencontrés.

MMM France est reconnu comme un interlocuteur de plus en plus significatif

Devant l'urgence de « peser » en nombre pour mieux mobiliser autour de ses différents sujets de campagne, MMM France a décidé fin 2014 de développer fortement son réseau d'adhérents, dont le nombre a ainsi passé fin 2015 le cap des 1500. Cette politique va être activement poursuivie en 2016.

La croissance de MMM France porte ses fruits : MMM France est devenu un acteur crédible et écouté, comme le montre l'audition au Sénat en novembre 2015, à pied d'égalité avec d'autres grandes associations nationales comme Familles de France, Familles Rurales... Ses propositions concrètes et argumentées ont été particulièrement appréciées.

MMM France sur le terrain : ateliers d'échanges entre mères et formations

La technique des Ateliers de MMM France se prête à des applications diverses et adaptables en fonction des besoins et des publics. Deux applications principales se sont confirmées en 2015 :

- Leur utilisation dans le cadre d'une activité professionnelle (conseillères conjugales et familiales, psychothérapeutes, psychologues). Une fois formées, ces animatrices adaptent les ateliers, mais toujours avec la méthode d'animation MMM qui est jugée très efficace.
- Le développement d'ateliers thématiques « à la carte », en lien avec d'autres associations ou avec les services de Mairie, pour des groupes très multiculturels dont la langue maternelle n'est pas le français. Malgré cette difficulté, les retours sont très positifs, aussi bien du point de vue des partenaires que des participantes. De vrais liens relationnels se créent entre elles et avec l'animatrice, ce qui permet d'approfondir les sujets abordés, crée du lien social et redonne confiance aux mamans.

Formations des animatrices

En 2015, MMM France a assuré deux formations, l'une en Belgique, et l'autre sur Paris/Versailles. Pour faciliter la mise en œuvre d'ateliers à la suite de leur formation et entretenir leur motivation à long terme, les participantes sont invitées à s'adosser à une association déjà existante sur leur lieu de vie, ou à monter une équipe locale en se formant à 2 ou 3. Pour 2016, le défi est d'exporter des formations en province pour mieux répondre à des demandes qui arrivent de partout en France.



Les Ateliers de MMM France: faire jaillir des « pépites »

Ces ateliers mis au point par MMM France se basent sur une méthode d'animation très positive : il s'agit d'échanger, autour d'un sujet défini, sur ce qui concrètement fonctionne bien, sur les pratiques qui « marchent » au quotidien dans les familles. L'animatrice guide la discussion pour faire jaillir ce que nous appelons les « pépites », réutilisables par les unes et les autres après les ateliers. Les participantes prennent ainsi conscience de leurs compétences, de l'importance de leur rôle de mère et s'enrichissent des savoir-faire et de l'expérience des autres...



Dîners-Rencontre & journal Côté Mères

Deux fois par an, les dîners de MMM France rassemblent, alternativement à Paris et à d'Argenteuil (Val d'Oise), une soixantaine de mères autour de thèmes liés à l'éducation et à la construction de la paix, car celle-ci commence dans les familles!

Pour 2015, les thèmes proposés étaient :

- *Dans la morosité ambiante, comment préserver sa famille?*
- *Vivre ensemble avec nos différences: ça commence dans la famille!*



Variante des ateliers, le **café des mamans** réunit une fois par mois un petit groupe de mamans autour d'un café, pour un moment convivial d'échange et de partage de «trucs et astuces» autour d'un thème donné, tels que :

- Face aux questions de nos enfants, comment devons nous répondre? Peut-on tout dire ?
- Face au terrorisme, que dire à nos enfants ?

Comment les préserver ? Ces rencontres permettent de sortir les mères de leur isolement, et de créer du réseau de quartier. Les échanges répondent aussi parfois à un réel besoin pour ces mères de se confier, et de tisser des liens de confiance entre les mamans.

La spécificité de ces dîners est de faire se rencontrer des mamans issues d'horizons très divers et de leur proposer un temps de parole convivial. L'animation est préparée avec une logique proche des ateliers : valoriser le rôle des mères en leur permettant de transmettre aux autres leurs savoir-faire et de repartir enrichies des pépites expérimentées par les autres parents. Un premier temps de parole pendant le dîner est structuré autour du « fil rouge » préparé à l'avance. Un temps d'échange en commun à la fin du dîner permet de partager les trucs et astuces de mères issus des discussions.

Les thèmes des dîners sont élaborés en lien avec le journal Côté Mères édité par MMM France. 2015 a été marqué par l'abandon du support papier pour une publication en ligne. Quatre numéros sont sortis sur les thèmes suivants :

- Les enfants et les écrans
- Comment rester positifs dans la famille
- Vivre ensemble avec nos différences
- Comment donner à nos enfants le goût d'apprendre.

Et les pères ?

Si de par sa mission MMM France se penche sur le rôle familial et social de la mère, le père n'est jamais loin ! Pas d'omerta à ce sujet ; MMM France n'hésite pas à le mentionner dès que c'est nécessaire, aussi bien dans son travail d'advocacy que dans les échanges avec les mères. Certains ateliers thématiques et dîners accueillent d'ailleurs les deux parents.



MMM LIBAN

MMM Liban regroupe des membres d'associations présentes dans différentes régions libanaises qui sont représentées par leur présidente ou des hauts responsables. Ces associations ont des missions très proches de celle de MMM : améliorer la condition de la mère et de l'enfant, et obtenir une législation qui reconnaît l'égalité des genres.

MMM Liban organise avec elles des activités et des événements pour les aider à étendre leur réseau et accroître leur influence dans leurs communautés respectives afin de réduire les discriminations et les violences à l'encontre des mères et de leurs enfants. Les membres de MMM Liban se réunissent une fois par mois pour coordonner ces activités.



Situation au Liban

L'instabilité politique, la crise économique, et les conflits armés au Liban et dans les pays voisins pèsent lourdement sur les familles. Dans ce contexte difficile, les mères et leurs enfants sont les plus touchés. Petit pays de 4 millions d'habitants pratiquement sans ressources naturelles, le Liban accueille près de 2 millions de réfugiés syriens, ainsi que des centaines de milliers de réfugiés palestiniens, irakiens, etc.

Le Liban vit aussi une crise politique majeure: Il n'y a pas de président depuis plus de 18 mois et il s'en suit un blocage qui touche tous les rouages de législation et de fonctionnement du pays.

Advocacy

MMM Liban encourage les dirigeants et les autres acteurs de la société à reconnaître l'apport des mères au développement social et économique, et à davantage prendre en compte leur rôle fondamental pour la paix. Ainsi, la charte et l'esprit de MMM sont toujours présents dans ses actions. A cette fin, MMM Liban a organisé des rencontres avec des ministres et des députés au parlement, notamment avec les femmes membres de ces instances.

MMM Liban appelle les dirigeants à modifier des lois et règlements afin de pouvoir réaliser les objectifs suivants:

- Mettre en application un code civil
- Permettre à la femme libanaise de transmettre sa nationalité à ses enfants
- Mettre en place une allocation de vie et une assurance médicale pour les personnes âgées
- Prolonger à trois mois les congés maternité
- Lutter contre la pauvreté des mères
- Faire passer l'âge du droit de vote de 21 à 18 ans
- Instaurer un quota pour les femmes dans le gouvernement, le parlement, les municipalités, et autres fonctions publiques
- Instaurer une loi pour interdire les mariages avant l'âge de 16 ans pour les filles
- Améliorer la situation écologique et environnementale au Liban: traitement des déchets, ramassage, et autres fonctions publiques

Organisations représentées au sein de MMM Liban :

- Conseil des femmes libanaises, ONG qui regroupe actuellement sous son égide plus de 170 ONG établies sur tout le territoire libanais
- Association des parents d'enfants ayant un handicap
- Amnesty International au Liban
- Association des dames de la charité A/C Liban
- Le comité des mères au Liban
- Mouvement écologique libanais
- Foyer de Saint Simon
- Association al-Sadr
- Association civile pour la sauvegarde de l'enfant au Liban
- Women's Auxiliary, Université Haigazian
- Association YWCA au Liban
- Foyer de la providence
- Association des femmes universitaires libanaises

Actions de MMM Liban en 2015

En Mai 2015, MMM Liban a tenu un colloque au Palais de l'Unesco à Beyrouth sous le thème « De la guerre à la paix, l'impact de la violence sur la femme et la famille ». L'invitée d'honneur de la conférence était le Dr Fadia Kiwan, directrice de l'Institut des sciences politiques et professeure à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Le Dr Kiwan a décrit l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles, qui en sont les premières victimes. Ceux-ci entraînent instabilité sociale et politique et une hausse du chômage ; ils entravent la scolarité des femmes et des filles au Liban et dans le monde arabe. Dr Kiwan a appelé à l'instauration de nouvelles lois pour lutter contre les violences faites aux femmes. Elle a également réclamé que les femmes participent davantage dans les processus décisionnels à l'échelle nationale. La conférence a été suivie d'un débat avec le public, dirigé par la présidente de MMM Liban, Sana Solh Raad et le Dr Kiwan.

Beyrouth est gravement affectée par une crise des déchets, qui perdure depuis mi 2015. La santé générale et le moral des familles s'en trouvent aussi très touchés. La sensibilisation à ce problème et l'éducation à un comportement écologique, la gestion et le tri des déchets ont donc été les priorités de MMM Liban, qui travaille avec certaines municipalités pour initier les ménages au tri. Plusieurs réunions ont été organisées à cette fin et nous avons constaté une prise de conscience écologique dans les familles.

Selon Nectar Nasr, administratrice de MMM Liban, la situation politique, économique et sanitaire du Liban rend la vie et la mise en œuvre de projets très difficile.



ASSOCIATIONS MEMBRES : NOUVELLES ADHÉSIONS EN 2015

4 associations ont rejoint le réseau des associations membres de MMM en 2015.

Femmes et Enfants en Détresse - FED, Cameroun

L'association Femmes et Enfants en Détresse (FED) a été créée au Cameroun en août 2005. C'est une association de solidarité et de lutte contre la pauvreté, qui œuvre pour le bien-être des enfants et des femmes, populations les plus vulnérables de nos sociétés.

Son action s'articule autour de trois pôles :

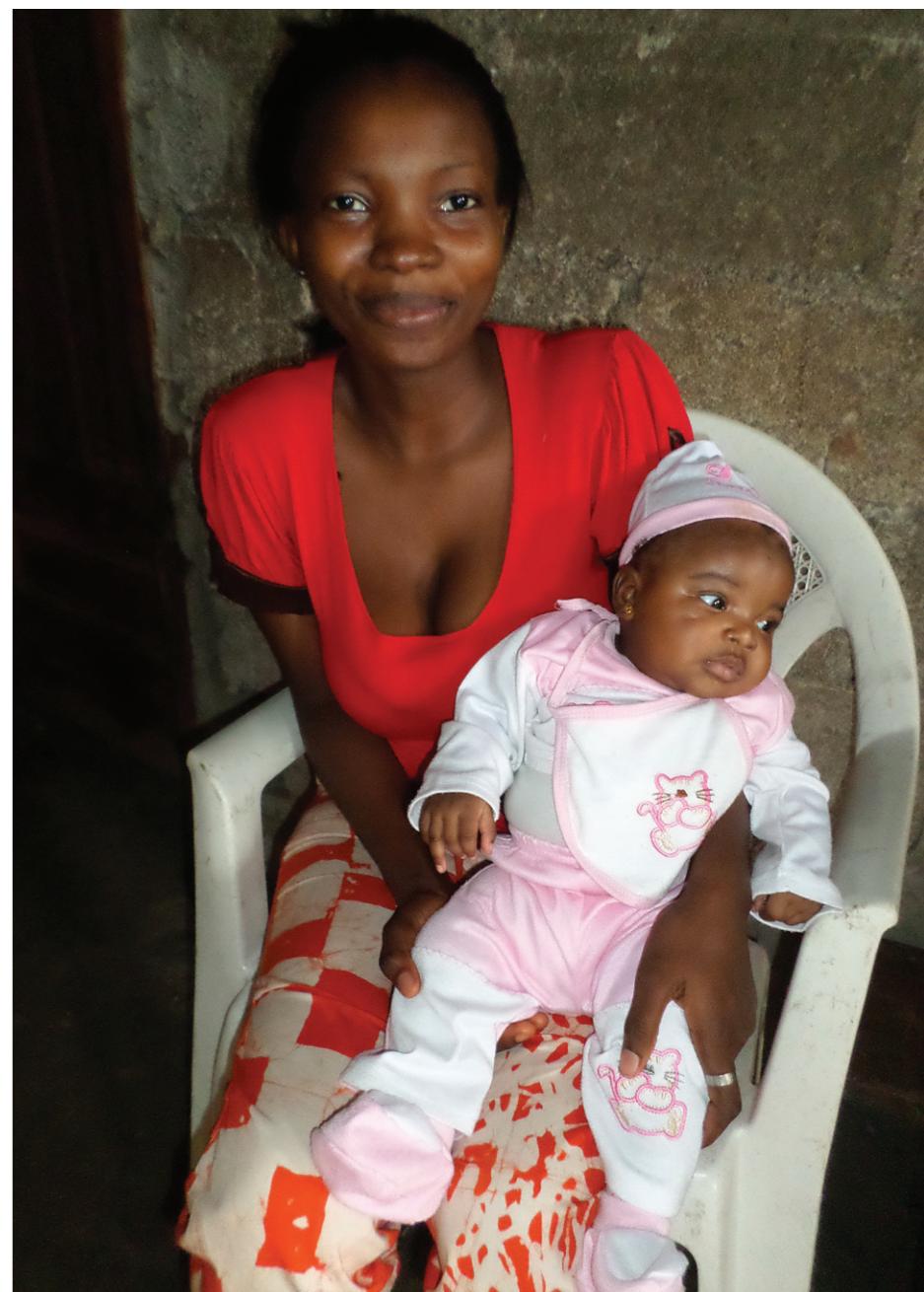
- L'éducation : encadrement et éducation des personnes dans le besoin afin de faciliter leur insertion dans la vie active
- La santé : organisation de campagnes et de consultations médicales gratuites en partenariat avec une clinique médico-chirurgicale
- La formation : travail en partenariat avec un centre de formation professionnel afin de lutter contre le chômage des jeunes.

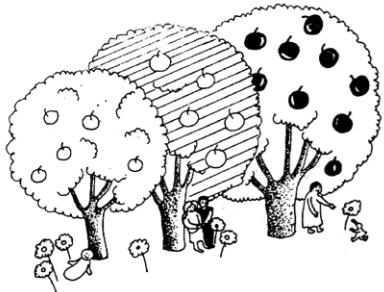
La mission première de l'Association FED est de venir en aide aux femmes et aux enfants, en souffrance ou en difficulté, que celle-ci soit d'ordre financier, matériel ou moral, passagère ou permanente.

L'association agit prioritairement auprès des jeunes filles mères célibataires en détresse qu'elle aide aussi bien financièrement que par un accompagnement qui se poursuit au-delà de l'accouchement. L'association se charge de trouver des opportunités de formation pour ces jeunes femmes afin qu'à terme elles soient en mesure de subvenir à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux de leur enfant.

La prévention des grossesses précoces et le soutien aux jeunes mères célibataires fait partie de la mission d'autres associations membres. MMM est heureux d'accueillir l'association FED dans son réseau en espérant que cela facilitera des échanges de bonnes pratiques et d'expériences.

www.asfed.org





Les Trois Pommiers, Belgique

L'originalité du projet des Trois Pommiers est de rassembler, dans un même lieu, des personnes de tous âges, d'organiser des activités et des animations ouvertes à tous pour favoriser la rencontre des générations. Ce sont les réactions de mamans isolées, en rupture familiale, qui ont fait germer l'idée d'une approche intergénérationnelle pour développer un milieu de vie favorable à la reconstruction de chacun.

Ce projet entend démontrer que l'âge est un moyen d'échange, un processus d'éducation permanente pour tous.

Pour les plus jeunes : il permet à ces jeunes mamans et aux enfants d'évoluer dans un milieu naturel et change la vision que les jeunes ont du vieillissement ou du handicap.

Pour les moins jeunes : le projet a pour objet de créer des contacts et de rompre avec le sentiment d'inutilité souvent éprouvé par les personnes plus âgées ou des personnes d'âge moyen fragilisées par un léger handicap mental, moteur ou psychologique. Ces personnes qui ont le temps, attendent, conseillent, stabilisent les mamans et leurs enfants.

Cette vision large et originale porte ses fruits : aujourd'hui, Les Trois Pommiers gèrent 139 logements répartis sur 3 communes bruxelloises. Le logement est considéré non seulement comme un cadre de vie mais aussi comme un outil de travail, qui mène les personnes vers l'autonomie et le lien social. **Les 225 personnes hébergées** sont de tout âge, toute problématique et de toute culture. Elles **bénéficient d'un accompagnement plus ou moins intensif**, très individualisé **et adapté à leurs besoins**. L'autonomie et la responsabilisation sont privilégiées lorsque cela est possible. Dans tous les cas, l'accueil, le respect et une relation suivie d'aide et de confiance restent primordial.

Plus spécifiquement, une quarantaine de mamans en difficulté, enceintes et/ou accompagnées de leurs enfants, sont accueillies pour une durée en moyenne d'un an. Elles reçoivent un soutien intensif à tous les niveaux : social, médical, éducatif, psychologique et professionnel pour leur permettre une réinsertion sociale sereine et autonome

C'est en participant à des ateliers de formation MMM « Être mères, parlons-en » que la relation entre MMM et les Trois Pommiers a commencé. Comme MMM, Les Trois Pommiers est convaincu de l'importance du rôle familial et social de la mère pour le bon développement des enfants. Le travail sur la relation mère-enfant est donc un rouage essentiel dans l'accompagnement des familles (le plus souvent monoparentales).

D'autres associations membres de MMM privilègient beaucoup ce travail, telles que la Maison de Tom Pouce (France), l'Aide à la Maternité (île Maurice), ou encore Chant d'Oiseau dans la région de Bruxelles, avec laquelle les Trois Pommiers entretiennent une étroite collaboration. Ces convergences ont poussé Les Trois Pommiers à rejoindre le réseau des membres de MMM. Nous sommes très heureux que Les Trois Pommiers viennent renforcer cet axe au sein de MMM, et souhaitons encore souligner le caractère remarquable de son approche à la fois si humaine et si professionnelle.

« LA QUALITÉ DE LA VIE, C'EST EN GRANDE PARTIE LA QUALITÉ DE LA RELATION AVEC AUTRUI, LE VASE COMMUNICANT ENTRE LES PERSONNES

DE TOUS LES ÂGES. VIVRE DANS UN MILIEU NATUREL, SOUPLE ET NON-ÉTIQUETÉ, VOIR D'AUTRES PROBLÈMES QUE LES SIENS ET AINSI LES RELATIVISER, SONT LES PRÉOCCUPATIONS- CLÉS QUI ANIMENT LE PROJET DES TROIS POMMIERS. »

ODETTE VERDICKT,
FONDATRICE DES TROIS
POMMIERS

www.lestroispommiers.be

Mame pentru Mame, Roumanie

Mame pentru Mame (Mères à Mères) a été créé par 5 mamans roumaines. Ayant vécu à l'étranger, elles ont pu avoir accès à toutes les informations et pratiques qui permettent de faire de la naissance d'un bébé un moment unique et épanouissant plutôt qu'une expérience traumatisante. Riche de leurs expériences personnelles, elles ont décidé d'aider les femmes roumaines à s'approprier les techniques favorisant un accouchement en sécurité et en douceur, tout en agissant pour un changement des mentalités et de la législation, et aider ainsi la Roumanie à en finir avec son triste passé de d'accouchements traumatisants.

En partenariat avec des institutions internationales, Mame pentru Mame agit auprès du gouvernement et des institutions médicales publiques et privées pour promouvoir le droit des femmes à un accouchement sans traumatisme, ainsi qu'une meilleure éducation et un meilleur soutien des mères.

L'association plaide aussi pour le développement de services dédiés à la santé maternelle dans les hôpitaux. Le pays a fait des efforts pour tourner cette page sombre de son histoire, mais il reste encore à remédier au délabrement moral des services de maternité. La naissance est toujours réduite à un processus strictement médical et extrêmement traumatisante. Les femmes ne sont pas informées, et même si elles le deviennent, le manque de structures et de services adéquats reste problématique. Le soutien psycho-émotionnel dont elles auraient besoin est inexistant et la profession de sage-femme reste dévalorisée.

Mame pentru Mame a une approche holistique qui inclut :

- la mise en œuvre de programmes pour un meilleur accueil des mamans et des bébés dans les hôpitaux et les services de maternité
- le développement d'une éducation à la santé prénatale et périnatale fiable, approfondie et actualisée
- la mise en œuvre d'un droit à la présence d'une personne assistant la mère au moment de la naissance.

Son travail d'advocacy concerne :

- la promotion des méthodes de naissances naturelles et de l'allaitement
- une amélioration de la législation sur la santé maternelle y compris un code de commercialisation pour les laits maternisés et le statut des sages femmes
- la mise en place d'un cadre légal qui permette l'accouchement à domicile sans risques
- la promotion de l'utilisation de « plans de naissance » auprès de l'opinion publique et du milieu médical.

En devenant membre de MMM, Mame pentru Mame souhaite s'enrichir de l'expertise d'autres acteurs de la santé maternelle et de la dynamique d'un réseau mondial pour une amélioration des services de maternité.

www.mamepentrumame.ro



« FINALEMENT, LA PRESSION VIENT SURTOUT DES FEMMES ELLE MÊMES. ELLES PRENNENT CONSCIENCE QUE LA NAISSANCE, AU DELÀ DE LEUR SÉCURITÉ MÉDICALE, EST UNE EXPÉRIENCE UNIQUE ET ÉPANOISSANTE QUI LEUR APPARTIENT EN PROPRE, ET NON AUX INSTITUTIONS. »

ANA MAÏTA, PRÉSIDENTE DE MAME PENTRU MAME



MERCREDI-C-PAPA, FRANCE

L'association Mercredi-c-papa mobilise les hommes sur les enjeux de l'égalité professionnelle. La conviction de départ, c'est que l'accès des femmes aux postes de responsabilité passe par la remise en cause de préjugés socio-culturels. Ceux-ci sont liés d'une part à la vision de la performance masculine dans l'entreprise, et d'autre part à la conception du rôle de l'homme dans la famille, en tant que père, mari et « gagne pain principal ».

Cette remise en cause ouvre aux hommes une voie pour un meilleur équilibre personnel et professionnel. Le plafond de verre qui affecte les femmes est connu. Qu'en est-il du plancher de verre pour les hommes qui freine leur désir d'épanouissement dans le domaine de la vie privée et familiale ?

Mercredi-c-papa veut être une force de proposition innovante dans le débat public sur la mixité professionnelle, et un outil de promotion d'initiatives nouvelles. L'association intervient au travers d'articles ou interviews, en participant à des conventions ou table-rondes, via un blog, ou encore par des formations. Elle agit surtout au sein des entreprises avec le projet Happy Men qui lui permet d'aller à la rencontre d'un large public d'hommes et d'apporter des solutions. Plusieurs grandes entreprises se sont engagées à ses cotés.

« LES FEMMES.
N'EST-CE PAS CURIEUX :
ON PARLE TOUJOURS
D'ÉGALITÉ DES FEMMES.
MAIS DANS UNE ÉGA-
LITÉ, IL FAUT ÊTRE DEUX.
ET SI LE SUJET C'ÉTAIT
AUSSI LES HOMMES ? »
*Extrait du Manifeste
des Happy Men*

Happy Men invite les hommes à s'engager par la création de cercles Happy Men dans le milieu amical, associatif ou professionnel. A travers le dialogue entre hommes sur les conditions d'un meilleur épanouissement professionnel et personnel et le progrès managérial qui en découle, ils s'engagent à agir sur un point précis pour plus d'égalité professionnelle.

MMM et Mercredi-c-papa ont en commun une vision résolument positive des enjeux de la conciliation vie familiale / vie professionnelle, et leur travail d'advocacy sur ce sujet est très complémentaire. Les 2 associations ont tout à gagner de cette collaboration qui se renforce maintenant que Mercredi-c-papa est devenu membre de notre réseau.

www.happymen.fr/decouvrir/mercredi-c-papa/



Antoine de Gabrielli,
président de mercredi-
c-papa à l'événement
organisé par MMM au
Parlement européen
pour présenter le
rapport « State of the
World's Fathers »



© UN Photo - Kay Muldoon (Mali)

LES MEMBRES DE MMM DANS LE MONDE

AFRIQUE

Cameroun

- Femmes et Enfants en Detresse (FED)
- Mouvement Camerounais des Mères (MCM)

Côte d'Ivoire

- Aide à la Jeunesse Africaine Défavorisée (AJAD)
- ONG Repères

Madagascar

- Omitsara

Mali

- Association pour la Défense des Droits de l'Enfant (ADDEN Mali)

Maroc

- Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance (LMPE)

Maurice

- Mouvement d'Aide à la Maternité (MAM)

Nigeria

- Women Initiative for Peace and Good Governance (WIPGG)

République Démocratique du Congo

- Association Congolaise d'Appui et de Développement Communautaire (ACADEC)
- En Avant les enfants (EALE)
- Fondation Boaz

Rwanda

- Vivre Heureux -Ycyemezo

Zambie

- abantu Zambia

ASIE

Bangladesh

- Rural Reconstruction Foundation (RRF)

République de Corée du Sud

- Truth and Reconciliation for the Adoption Community of Korea (TRACK)

EUROPE

Allemagne

- Verband Familienarbeit e. V

Autriche

- Fit for kids - ARGE Erziehungsberatung und Forbildung GmbH

Belgique

- En avant les Enfants (EALE)

Femme / Homme et Foyer (FHF)

- Chant d'Oiseau
- Les trois pommiers
- MMM Belgium

Espagne

- Acción Familiar
- Association de FAmilias y Mujeres de MEDio Rural (AFAMMER)
- Mas Familia

France

- Association Nationale pour l'Education Prénatale (ANEPE France)
- Centre d'Education Pluridisciplinaire de la Personnalité (CEPP)
- Enfance sans Drogue
- Femmes Internationales Murs Brisés (FIMB)
- La Maison de Tom Pouce
- Mercredi-c-papa
- MMM France

Grande Bretagne

- Community Service Volunteers (CSV)
- Mothers At Home Matter (MAHM)
- MMM England

Grèce

- Organisation Mondiale des Associations pour l'Education Prénatale (OMAEP International)

Italie

- Donneurope Federcasalinghe

Luxembourg

- Action Catholique des Femmes du Luxembourg (ACFL)

Roumanie

- Mame pentru Mame

Suède

- Haro

MOYEN ORIENT

Liban

- MMM Liban

AMERIQUES

Perou

- Ades Perou

USA

- Global Goods Partners



Mouvement Mondial des Mères

Make
Mothers
Matter

5 RUE DE L'UNIVERSITÉ

75007 PARIS, FRANCE

MMMI@MAKEMOTHERSMATTER.ORG

WWW.MAKEMOTHERSMATTER.ORG



[FACEBOOK.COM/MAKEMOTHERSMATTER](https://www.facebook.com/makemothersmatter)



[@MMM4Mothers](https://twitter.com/MMM4Mothers)